Managing Government Expenditures

The Honourable Robert R. de Cotret
President of the Treasury Board

February 22, 1990

Canada

Managing Government Expenditures

- The Record
- Management Initiatives
- The Expenditure Control Plan

91-01892/

©Minister of Supply and Services Canada 1990

Published by
Communications Division
Treasury Board of Canada

Contents

	Page
The Record	1
Statement by the Honourable Robert R. de Cotret	3
Management Initiatives	9
A. Productive Management	11
B. Size of the Public Service	20
The Expenditure Control Plan	25
Overview	27
Summary Tables	34
A. Programs Constrained to Five-Per-Cent Growth	
- Science and Technology Grants and Contributions Program	37
- Indian Affairs - Grants and Contributions	38
- Canada Assistance Plan	39
- Defence	39
- Official Development Assistance	40
B. Programs Frozen	
- Established Programs Financing	42
- Public Utilities Income Tax Transfer	43
- Canadian Broadcasting Corporation	43
- Canadian Film Development Corporation	44
- Export Development Corporation	45
- Marine Atlantic Inc.	46
C. Programs Reduced	
- Secretary of State, Multiculturalism and Citizenship Grants and Contributions	47
- National Health and Welfare Grants and Contributions	48
- Small Craft Harbours	48
- Canada Mortgage and Housing Corporation - Social Housing	48

Page

D. Programs or Projects Eliminated

- The Canadian Exploration Incentives Program 50
- OSLO Oil Sands Project 50
- Polar 8 Icebreaker Project 51

E. Management Measures

- Privatization 52
- Crown Corporation Dividends 52
- Ports Canada 53
- Canadian Patents and Development Limited 53
- Canadian Livestock Feed Board 54
- Canada Harbour Place Corporation 54
- Postal Services Review Board 54
- Revenue Canada, Taxation 55
- Bank of Canada 56
- Veterans Affairs 56
- Cap on Operating and Maintenance Budgets of Departments 56

The Record

Statement by the Hon. Robert R. de Cotret
President of the Treasury Board

Introduction

Mr. Speaker, today I tabled the government's Main Estimates for the fiscal year 1990-91.

It is the fifth occasion I have had this honour as President of the Treasury Board.

Each time, I have been able to report improvements to how this government manages the resources entrusted to it by the people of Canada.

I am proud of the steady and consistent progress we have made, Mr. Speaker. It is not by chance that the federal government today is leaner and more efficient.

Management Challenges

Mr. Speaker, five years ago this government presented Canadians with a plan. The Prime Minister promised Canadians we would improve management of the economy and management of the government. Today, I will show you how that plan is working and how we will carry it forward into the future.

The nation was just emerging from a painful recession from which no region had been spared. Our economy was fragile and federal government spending was out of control.

Effective management of the economy required greatly improved management of government. We knew government had to be more responsive and responsible to Canadians whose taxes pay for government programs.

We had to make choices, sometimes very difficult choices, to bring expenditures under control.

We have made these choices based on values fundamental to Canadians. And we have followed the plan outlined in November 1984 in the Finance Minister's *Agenda for Economic Renewal* and in my *Expenditure and Program Review.*

The expenditure reductions announced at that time were the first step in restoring the financial health of the Government of Canada.

I said then that we had to take a pragmatic and considered approach to reducing government expenditures and that we had to exercise the discipline necessary to ensure sound financial planning.

These were the ingredients needed in the 1980s to manage the economy and to manage the government. Mr. Speaker, they are as essential for the 1990s.

Our plan committed us to a program of economic renewal and management reform. We set out four challenges:

First, to put our own fiscal house in order so that we could limit, and ultimately reverse, the massive build-up in public debt and the damaging impact of that debt on public confidence and economic growth.

Second, to redefine the role of government so that government can expedite growth and job creation rather than being an obstacle to change and innovation.

Third, to adopt policies that foster higher investment, greater innovation, increased international competitiveness and a positive climate for growth and new enterprise by Canadians.

Fourth, to bring about these changes in a way that is fair, balanced and consistent with the nation's sense of compassion, tolerance and justice.

Mr. Speaker, by making expenditure control and good management the primary focus of fiscal restraint, we are meeting these challenges.

Controlling Spending

Two days ago, the Minister of Finance presented this House with our Expenditure Control Plan. That Plan, coupled with the December 15 package of management initiatives, provides fiscal savings of $19.5 billion.

This saves the equivalent of over $2,500 for each and every family in Canada.

Mr. Speaker, this Expenditure Control Plan continues our steady progress towards our goal of restoring long-term stability and good management. It will be the foundation for this government's planning through the next five years.

In his statement, the Minister of Finance described how this government is managing the economy. Today, I want to talk about how we are managing the government.

I would like Members to focus on the clear evidence of substantial progress that can be seen in the documents I have tabled in the House today. Part I of the Estimates presents the measures we have taken to control spending and to manage the government. Part II provides details of our spending proposals to Parliament.

In 1990-91, spending on federal government programs will rise by only 3 per cent, substantially less than the rate of inflation. This is an improvement *even* compared to this government's impressive record of 3.6 per cent annual increases in the five years since the 1984 election.

Mr. Speaker, let me remind Members how significant this management improvement really is when compared to our predecessor governments.

- In the five years *before* this government took office in 1984, program spending grew by 14.1 per cent *annually*;
- In the five years before that, program spending grew by 10 per cent *annually*; and
- In the five years before that, program spending grew by 17.9 per cent *annually*.

It bears repeating, Mr. Speaker: in the coming year, program spending will rise by only 3 per cent.

Program Cuts

Our agenda focused on sound management, Mr. Speaker. Sound management of government required that we cut and rationalize *within* government.

Mr. Speaker, with the Expenditure Control Plan, we will save $19.5 billion.

To accomplish these reductions, we have made tough management decisions, some of which were made public in my $1.4 billion restraint package of December 15.

In 1990-91, program spending will decline to 15.7 per cent of gross domestic product, as compared to 16 per cent this year and 19.5 per cent in 1984-85. This is the lowest level in 20 years.

The Operating Surplus

A key indicator of how well this government is doing is the change we have achieved in the operating balance.

The operating balance compares the cost of government programs with government revenues. When program costs exceed revenues, the result is an operating deficit. Borrowing is needed to make up the shortfall. More borrowing is then needed to pay the interest, leading to an upward borrowing spiral.

This is like a family borrowing to pay for necessities, and borrowing more and more to make interest payments on a growing debt.

The situation in 1984 was severe. So much so, that we inherited a $15.9 billion *operating deficit*. Put another way, the federal government was borrowing more than $2,000 *per Canadian family each year* just to pay for its programs.

Mr. Speaker, the government of the day was digging a hole which was ever-deeper and ever-more difficult for future governments to repair, one that was saddling future generations of Canadians with crippling debt.

There is no more telling evidence of the progress this government has made than the way in which we have turned that operating balance. We have gone from an operating deficit of $15.9 billion to an *operating surplus* this year of $9 billion, Mr. Speaker. In 1990-91, we expect that operating surplus to grow to $12.6 billion, a turnaround since 1984 of $28.5 billion.

Management Initiatives

We are delivering on our promise to improve the way the government is managed. Management improvements do not make front-page headlines, but together they mean significant savings for Canadians. We have outlined these in Part I of the Estimates document, and I hope Members will take the time to read it because it tells the story of better, more efficient management.

We have introduced much-improved practices for management of the government's inflows and outflows of cash. This alone has saved taxpayers well over $900 million since 1985.

We have worked to improve the management of government property. Since 1985, disposal of surplus real estate has totalled $400 million, generating $200 million in cash receipts and making more productive use of an additional 200 million dollars' worth of real estate through joint ventures with the private sector and other governments.

Our cost-recovery programs have helped improve fairness in the way we raise revenues. We have insisted that users and other direct beneficiaries of government services pay their fair share of the costs. Cost-recovery revenues are forecast to be $3 billion in 1990-91, almost double the $1.6 billion raised in 1984-85.

We have also sold all or part of 18 corporations that can be managed better in the private sector. Since 1984, the number of Crown corporation employees has been reduced by 75,000 as a result of privatization, productivity gains and rationalization. The government will proceed with the sale of its share in Telesat Canada, and the privatization of Nordion and Theratronics. The government has decided to allow direct public ownership of Petro-Canada. Also, profitable Crown corporations, including Ports Canada, Canada Post, Canadian National and the Royal Canadian Mint, will make a contribution to deficit reduction through the payment of dividends.

Our new approach to management has enabled us to reduce departmental overhead costs, to cut paperburden, and to make effective use of technology. We have also significantly reduced the number of regulations approved by the government in recent years.

Management of the Public Service

I would be remiss if I did not take this occasion to comment in greater detail on managing the federal Public Service, Mr. Speaker.

This federal government is no different than many other organizations in the world. We have challenged our public service managers to do more with less – with less money, with fewer people, but with more responsibilities.

Mr. Speaker, the management challenge is being met.

Let me put on record this government's performance.

We have worked to keep public service salaries from setting inflationary trends in the nation.

Since 1984, we have negotiated collective agreements that are fair to employees and responsible to taxpayers. Those agreements have been below private-sector settlements, below provincial settlements and below the rate of inflation.

We have reduced the size of the Public Service. Since 1985, we have removed 23,542 person-years from departmental authority levels. To meet new priorities and make sure that health, safety and security were not compromised, we have provided some 11,000 person-years. The net result is that the Public Service is now 12,377 person-years smaller than it was in 1985-86. In fact, it is now the smallest it has been since 1973.

Our approach to managing the size of the Public Service was based on this government's overall plan to manage better. We are now doing things more efficiently.

Over the next five years, we will continue to carefully control the size of the Public Service. We will do this, Mr. Speaker, because we are committed to ensuring that over the medium term, we maintain the balance between federal employment and total employment in the economy.

Let me say, Mr. Speaker, that this progress would not have been possible without a dedicated and highly professional public service.

Last December, the Prime Minister announced an initiative called *Public Service 2000*. This initiative will ensure a Public Service that can provide Canadians with the best value for their tax dollars.

Conclusion

Mr. Speaker, in 1984 we committed ourselves to managing the economy and managing the government. Good management is not easy. It requires hard work, tough decisions and leadership. It requires a plan and the will to carry out that plan. This is what this government is doing. Our Expenditure Control Plan, which achieves savings of $19.5 billion, is evidence of our commitment.

Mr. Speaker:

We promised fiscal responsibility - and we are delivering;

We promised to get the deficit under control - and we are delivering;

We promised to cut expenditure growth - and we are delivering;

We promised to *manage* government better - and we are delivering.

Mr. Speaker, I am proud of this government's record. We have acted decisively in bringing about the kind of changes needed to ensure Canada's economic stability, and to ensure that Canadians are able to meet the challenges and opportunities that lie ahead.

Thank you.

Management Initiatives

Productive Management

The government established a plan in 1984 to manage the economy and to manage the government more productively. Over the last five years, the government has carried out this plan. The effect has been to generate savings for the taxpayer, increase efficiency in government operations and improve program delivery.

Managing Expenditures

Managing the expenditure budget has meant getting the government's own fiscal house in order by bringing spending more into line with revenues. Containing the growth of the government's expenditures, in turn, has required a concerted effort of expenditure control and reduction. The government has applied general restraint, adopted more businesslike practices and phased out, scaled back or eliminated programs. Dismantling the National Energy Program, reducing VIA subsidies, and negotiating responsible wage settlements are examples of significant measures taken by this government to control expenditures.

Federal Government Program Spending

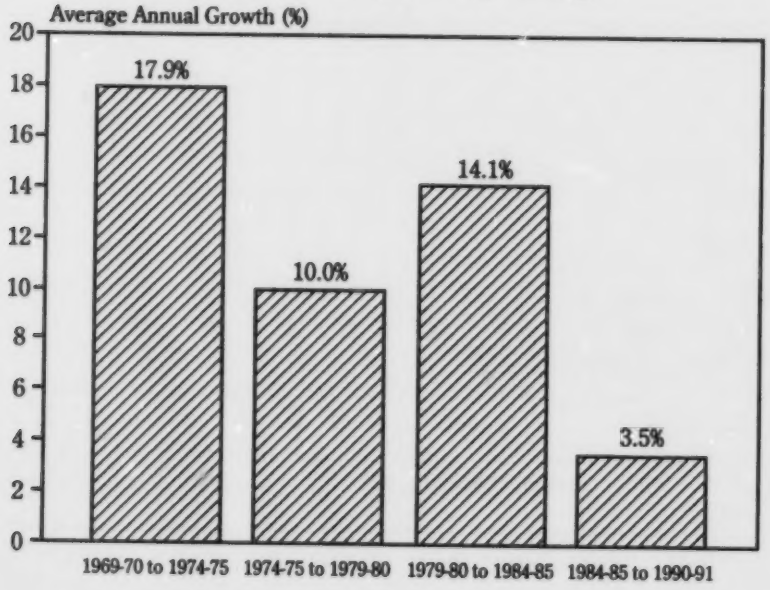

In managing its expenditures, the government has broken the strong upward trend in spending that had developed in the 1970s and the early 1980s. For the 1990-91 budget year, spending on government programs will rise by only 3.0 per cent, well below the rate of inflation. Program spending has grown by an average annual rate of 3.6 per cent in the last five years, in sharp contrast to the much higher rate of 14.1 per cent in the previous five years. The growth in program spending for 1990-91 is largely driven by growth in transfer payments to individuals and to other governments.

In terms of overall fiscal management, the government has significantly altered the balance between program expenditures and revenues – the government operating balance. In 1984-85, the government inherited an operating deficit of $16 billion. Through a concerted effort of expenditure control and restraint, the government has turned this operating deficit into an operating surplus of $9 billion in 1989-90, and an expected surplus of $12.6 billion for 1990-91.

Federal Government Revenues Less Program Spending

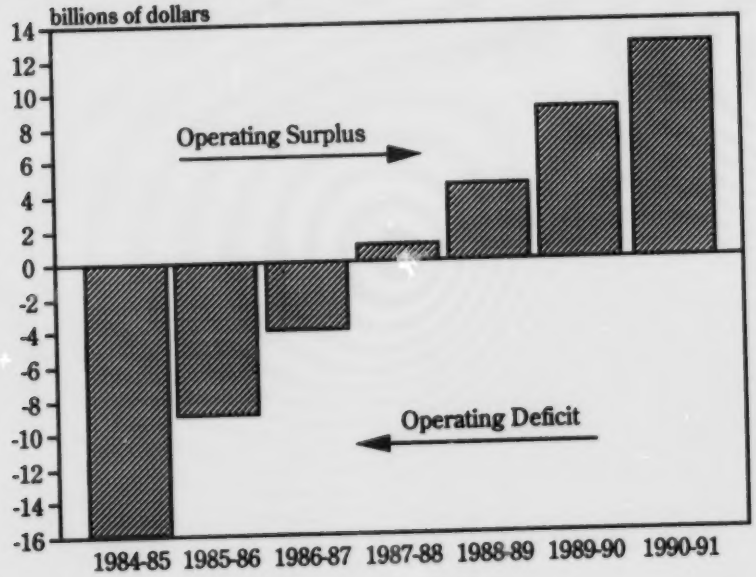

Managing Operations

The government's agenda for managing its operations has been developed with equal vigour. Since 1984-85, improved management has been directed along five main avenues:

- Restraining the cost of operations;
- Improving management practices;
- Finding better ways to deliver programs;
- Stressing results-oriented management; and
- Building a revitalized Public Service.

1. *Restraining the cost of operations*

Since 1984 the government has maintained steady downward pressure on departmental operating budgets. No adjustment for inflation has been made to most departments' non-salary operating and maintenance budgets for the last five years, which means a cut in real purchasing power of about 20 per cent.

Across-the-board base cuts have been made to departmental operating budgets as well as specific cuts in advertising, information services, and travel. Contingency reserves available in the government's overall expenditure plan have been severely restricted to compel departments to live within allocated budgets.

The government's containment efforts have brought about a decline in operating costs relative to both total and program spending. Although new programs have been introduced to meet emerging priorities, overall operating and capital spending has declined in real terms over this period.

The government will continue to tightly control growth in its operating budget. This fiscal discipline will be maintained until 1994-95. The only exceptions will be, as in the past, for needs related to the priorities of health, safety and security, and to meet ongoing commitments in key programs such as aboriginal, health and veterans' services. Most departments, consequently, will have to continue to operate with zero growth in their non-salary operating budgets. While this policy has required some rationalization of services, it has also prompted managers to find innovative ways of delivering their programs more efficiently and to better manage the available resources.

Public Service wage settlements have reflected the government's commitment to being responsible to taxpayers while being fair to employees. Over the last five years, wage settlements for the federal Public Service were lower than those of the private sector and provincial administrations and below the rate of inflation.

Effective Wage Settlements

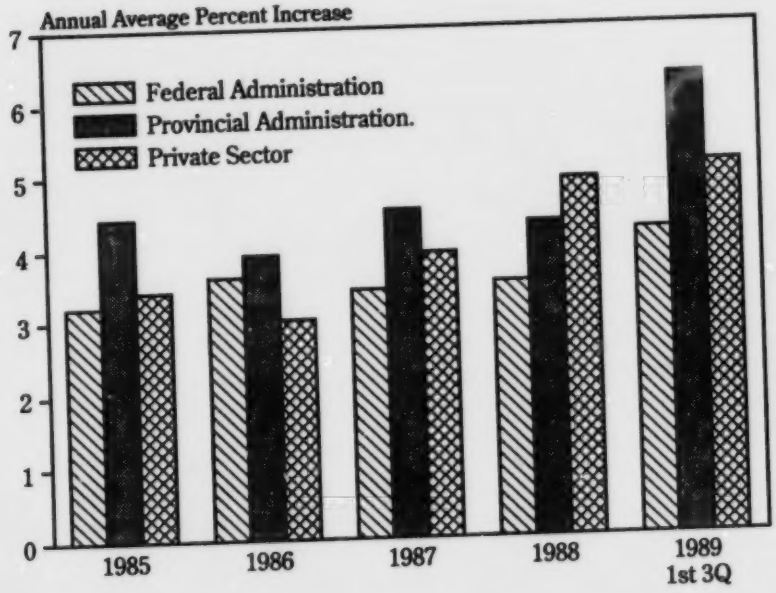

2. ***Improved management practices***

The government has introduced a more businesslike and frugal approach to its operations. It has implemented measures to realize cost-savings and to improve the efficiency and effectiveness of its operations. Ten areas have been key:

- Managing cash

  Since 1985, better cash management practices have saved taxpayers $941 million – exceeding the savings target of $873 million set in the 1986 Budget. Examples include elimination of non-interest bearing bank accounts, use of credit cards and travellers cheques, payment of bills on due date and accelerated remittance of taxes owing.

- Managing landholdings

  Reforms have focused on releasing for sale those lands no longer being used for the delivery of programs. Land disposals since 1985 have totalled $400 million. Further, the government has increased its use of combined public-private sector ventures to assist in delivering federal programs. Two examples are the Pearson International Airport's Terminal III and the Canadian Embassy in Tokyo. The estimated savings on this last transaction are $190 million.

- Managing assets

  The management of government assets has improved. Departments are being given greater authority, for low-dollar purchases, to buy directly rather than through the Department of Supply and Services Canada. Increasing the dollar value limit of departments' direct buying authority will reduce the extent to which the supply and services central purchasing system is overburdened with contracts of small dollar value. The new approach will cut paperwork and expedite the procurement process. Further, the Department has sought bids from suppliers for Master Standing Offer agreements for computer keyboards, micro-computers, printers, photocopiers and maintenance agreements. These agreements have saved $125 million over the last two years, while greatly streamlining the purchasing process for government departments.

- Implementing cost recovery

  The government is recovering a greater portion of the costs of services it provides to specific users. Even with these increases, most services will still recover only a percentage of their costs, but the cost will be more equitably balanced between the specific beneficiaries of services and the general taxpayer. In 1990-91, external user fees are expected to generate some $3 billion in revenues, almost double the $1.6 billion generated in 1984-85.

- Improving organizational practices

  Improvements in organizational, administrative and general management practices have been introduced. National Health and Welfare, through consolidation of administrative functions, cut its overhead by approximately 10 per cent. Veterans Affairs integrated the offices of the department, Veterans Land Administration and the Canada Pension Commission in 32 districts to form one-stop shopping for veterans. Statistics Canada developed standardized statistical methodologies and refined methods of dealing with statistical data, yielding cost savings and reducing the reporting burden on business by 60 per cent.

- Reducing paperburden

  The government has relieved small businesses of the heavy paperburden imposed on them in accessing government services and programs. Forms have been simplified and requirements significantly streamlined. For example, Statistics Canada has eased the paperburden for small businesses by shifting from special surveys to tax data. Internally, the government has reduced reporting requirements to the minimum necessary to ensure that departments are accountable.

- Investing in automation

  Departments achieved productivity gains and improved service to the public through investment in technology improvements. The new "Win Exports" computer system at the Department of External Affairs provides for a match between export opportunities and over 24,000 Canadian companies. New programs such as "New Exporters to Border States" have assisted several thousand Canadian companies in getting a foothold in U.S. markets. In response to a growing enquiry workload from family allowance and pension recipients, National Health and Welfare introduced new telephone switching equipment which permitted staff to handle more calls. It has also introduced toll-free service for recipients outside the major metropolitan areas.

- Streamlining regulations

  The regulatory burden facing individuals and businesses has been reduced. Cellular phone users no longer require an individual radio licence and the government has recently proposed to eliminate licences for CB radio. Individual registration of feeds and fertilizers has been eliminated to allow industry to respond to farmers' needs more quickly. Regulation of the food industry has been the subject of many improvements, for instance, the replacement of the confusing grades for frozen foods of "Fancy", "Choice" and "Standard" with easily understandable grades A, B and C. Reforms to the regulatory process have contributed to a significant decline in the numbers of regulations approved by the federal government since 1986 (1,140 in 1986; 731 in 1987; 653 in 1988; and 585 in 1989).

- Using environmentally-smart management practices

  Public servants in Ottawa will be provided with special baskets to recycle waste paper. This will reduce paper waste volume by 40 per cent, and lead to reduced garbage collection costs, while helping to protect the environment.

- Managing Crown corporations

  A new management regime for Crown corporations, balancing improved accountability with increased flexibility to operate, has produced results in two ways. The financial health of many Crown corporations has substantially improved. Canadian National (CN), for instance, reduced its long-term debt from $3.5 billion in 1986 to under $2 billion in 1989. Productivity improvements and other measures at Canada Post helped it move from an operating loss of $395 million in 1984-85 to a $96-million profit in 1988-89. Further, the operations of many Crown corporations have been streamlined. Since 1984, the number of employees in Crown corporations has been reduced by 75,000, in large part through productivity gains.

The government has continued to divest itself of corporate assets where government ownership is no longer required to meet public policy objectives. Divested corporations are faring well - Canadair, for instance, continues to thrive as a world-class executive and commercial jet manufacturer under Bombardier. In total, 18 corporations have been sold and 8 others dissolved.

3. *Delivering programs differently*

The government has developed innovative ways to better deliver its programs, using the efforts and ideas of Canadian individuals and groups and by the use of alternative organizational arrangements.

- Looking to the private sector

  The government entered into a contract with the private sector to administer Public Service travel arrangements, saving approximately $4 million on government travel last year by reducing the cost of tickets and receipt of a percentage fee by the government. Further savings totalling $23 million were achieved through negotiations for reduced airfare rates for government travel. Veterans Affairs recently entered into an agreement with Blue Cross Canada that provides eligible veterans to be issued a "health care card" to purchase benefits such as medical and dental services, nursing services and medical supplies.

- Participative government

  Many of the programs or activities delivered by the federal government in the national interest are community in nature, critical to the local economy or of special interest or directed to specific groups. The Department of Fisheries and Oceans has introduced a program of leasing small fishing harbours to local fishing harbour authorities, who will now be responsible for minor repairs (up to $15,000) and maintenance, but, in turn, are free to set their own fees and establish their own priorities. Further, many Canadians have a special interest in specific activities and the government encourages them to get involved. RCMP veterans are volunteering their time as guides and receptionists for the Museums and to assist children and the aged in preventative policing activities. In 1988-89, 4,000 volunteers contributed 95,000 hours of assistance in national and historic parks.

- Special Operating Agencies

  The government is developing new ways to deliver services more cost-effectively. Special Operating Agencies are units within departments which will be given greater latitude in their day-to-day operations. Improved performance will be made possible through setting demanding targets for improvement, developing better performance measurement techniques, applying and adapting the best private and public sector management practices, and delegating appropriate responsibility for operational actions to managers. Pilot agencies will be established with two units in Supply and Services Canada (Communications Services, along with Audit and Management Services), the Government Telecommunications Agency, the Passport Office, and Public Service staff training.

4. ***Results-oriented management***

In 1986, the government introduced Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA) to change the management culture of the Public Service. IMAA places greater emphasis on the achievement of results, while giving Ministers and senior managers greater flexibility to manage available resources.

Managers are being provided with *new incentives* in several areas to manage better:

- Departments are now permitted to reinvest part of the proceeds from increased user charges to make necessary improvements to services generating those revenues;
- Departments can carry forward a portion of their operating funds enabling them to focus on overall cost-effectiveness and program efficiency rather than on the need to spend money at year-end which would otherwise lapse;
- To help the prompt disposal of surplus assets when it makes best economic sense, departments will be able to retain 30 per cent of the selling price of these assets; and
- Departments will be able to retain and redeploy all savings from productivity improvements achieved in their operations that result from the use of their own funds.

Focusing on results, rather than process, departments are required to set out their own *performance targets* for delivering their programs, enabling both them and the Treasury Board to determine whether they are meeting these targets efficiently and effectively over time.

5. *A revitalized Public Service*

To advance progress in developing a motivated, skilled and productive Public Service for the future, the Prime Minister recently announced *Public Service 2000*. Its aim is to ensure a Public Service that provides the best possible service to Canadians and the best value for their tax dollars. Renewing the Public Service will require several key challenges to be addressed, including the need to simplify the government's employment and personnel management regime, to reduce central administrative controls to permit greater departmental flexibility and accountability for results, to clarify the roles of central agencies and of systems of personnel and administrative control and to improve efficiency and program delivery.

A more comprehensive review of productive management is provided by Chapter 3 of Part I of the Main Estimates.

The Size of the Public Service

The 1990-91 Main Estimates person-year level is 227,415. This represents a reduction of 781 person-years from the previous year's Main Estimates. This is the fifth straight year that the size of the Public Service has been reduced. The government has succeeded in reversing the growth trend established in the first half of the '80s as shown on Chart 1 and replaced it with five consecutive years of decline as shown in Chart 2, reflecting the priority that the government has assigned to managing the size of the Public Service. As a result of these efforts, the size of the Public Service is at its lowest level in 17 years.

The 1990-91 Main Estimates conclude the downsizing program. The program was implemented in 1985 to avoid a projected growth of 15,000 person-years over the subsequent five years and to achieve a reduction of 15,000 by 1990-91.

In total, the government reduced 23,542 person-years from the Public Service over the past five years, almost 10 per cent of 1985-86 person-year levels. At the same time the government recognized its responsibility to ensure that programs be delivered in an effective manner, to respond to new priorities and to maintain critical levels of health, safety and security. As a result, over the past five years, 11,165 incremental person-years were approved for such initiatives as improving the immigration processing system. The net result is that person-years are 12,377 lower in 1990-91 than in 1985-86. The size of the Public Service has decreased by five per cent instead of growing by five per cent as would have occurred if the reductions had not been achieved.

The objective of the downsizing program was accomplished primarily through fostering more productive management while ensuring that essential government services affecting health, safety and security were maintained. The success of departments in maintaining the integrity of government programs and service levels in essential areas is a result of Public Service managers implementing these reductions using sound management practices.

The program was carried out in a responsible manner, reflecting the government's commitment to being a good employer. Of the total number of employees affected, approximately 1,000 employees have been laid off. Of these, 165 remain on the priority staffing list and may yet find employment in the Public Service. The government wanted to ensure that every opportunity was available for each affected employee to find alternative employment in the Public Service. The government, together with Public Service unions, cooperated through the Work Force Adjustment Policy to ensure that those were available. The Work Force Adjustment Policy, which serves as the basis for redeploying surplus employees, was further strengthened in 1989. Under the new provisions added to the agreement, employees are guaranteed up to one year of retraining. The willingness of employees to undergo retraining will contribute to their ability to find alternate employment.

Chart 1

Authorized Person-Years
1980-81 to 1985-86

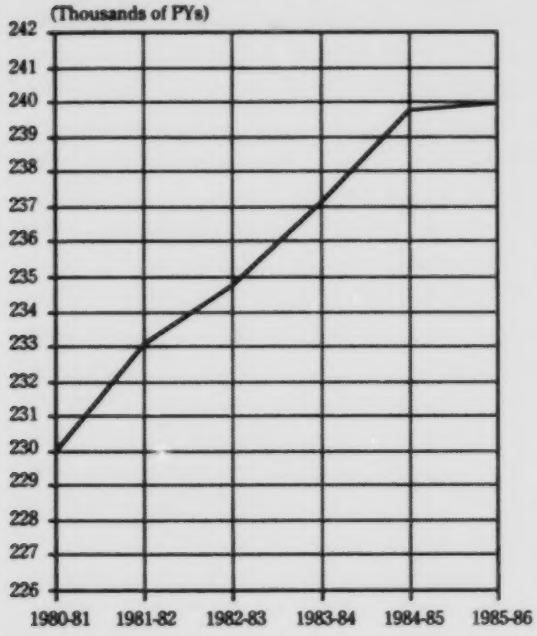

Chart 2

Authorized Person-Years
1985-86 to 1990-91

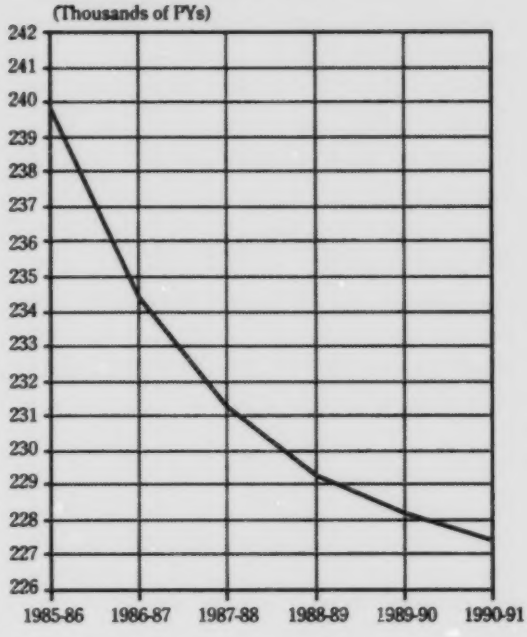

1990-91 Person-Years

Table 1, on the following page, provides a comparison of person-year levels between 1989-90 and 1990-91 for all departments and agencies.

TABLE 1

Person-Years by Department or Agency (1989-90 and 1990-91)

Department/Agency	1989-90 Main Estimates	1990-91 Main Estimates	Difference
AGRICULTURE	11,325	11,222	(103)
ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY	319	319	-
COMMUNICATIONS			
Department	2,416	2,336	(80)
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission	389	423	34
National Archives of Canada	800	792	(8)
National Film Board	728	717	(11)
National Library	504	498	(6)
National Museums of Canada	992	938	(54)
CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS			
Department	2,230	2,202	(28)
Competition Tribunal	13	13	-
Copyright Board	2	6	4
Hazardous Materials Information Commission	12	12	-
Patented Medicine Prices Review Board	22	28	6
Procurement Review Board	-	10	10
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION			
Department/Commission	24,362	24,163	(199)
Immigration and Refugee Board of Canada	409	493	84
Status of Women - Office of Co-ordinator	46	46	-
ENERGY, MINES AND RESOURCES			
Department	4,755	4,377	(378)
Atomic Energy Control Board	264	321	57
National Energy Board	336	336	-
ENVIRONMENT	9,964	10,031	67
EXTERNAL AFFAIRS			
Department	4,447	4,498	51
Canadian International Development Agency	1,127	1,118	(9)
Canadian Secretariat	-	8	8
International Joint Commission	42	45	3

Department/Agency	1989-90 Main Estimates	1990-91 Main Estimates	Difference
FINANCE			
Department	679	695	16
Canadian International Trade Tribunal	82	85	3
Privatization & Regulatory Affairs	84	84	-
FISHERIES AND OCEANS	5,994	5,939	(55)
FORESTRY	1,226	1,301	75
GOVERNOR GENERAL	127	129	2
INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT	4,199	4,102	(97)
INDUSTRY, SCIENCE AND TECHNOLOGY			
Department	2,271*	2,267	(4)
Canadian Space Agency	-	155	155
Investment Canada	126	126	-
National Research Council of Canada	3,457	3,282	(175)
Natural Sciences & Engineering Research Council	173	172	(1)
Science Council of Canada	29	29	-
Statistics Canada	4,103	4,028	(75)
JUSTICE			
Department	1,509	1,564	55
Canadian Human Rights Commission	178	203	25
Commissioner for Federal Judicial Affairs	35	35	-
Federal Court of Canada	268	273	5
Law Reform Commission of Canada	37	36	(1)
Information and Privacy Commissioners	71	74	3
Supreme Court of Canada	117	139	22
Tax Court of Canada	59	97	38
LABOUR			
Department	877	898	21
Canada Labour Relations Board	90	90	-
NATIONAL DEFENCE			
Department	33,089	32,894	(195)
Emergency Preparedness Canada	102	102	-
NATIONAL HEALTH AND WELFARE			
Department	8,780	8,514	(266)
Medical Research Council	53	61	8
NATIONAL REVENUE			
Customs and Excise	9,691	9,859	168
Taxation	20,861	21,888	1,027

* This figure reflects the reorganization of the Department of Industry, Science & Technology.

Department/Agency	1989-90 Main Estimates	1990-91 Main Estimates	Difference
PRIVY COUNCIL			
Department	459	460	1
Canadian Intergovernmental Conference Secretariat	23	22	(1)
Canadian Transportation Accident Investigation & Safety Board	-	300	300
Chief Electoral Officer	54	55	1
Economic Council of Canada	119	118	(1)
Northern Pipeline Agency	2	2	-
Public Service Staff Relations Board	135	135	-
PUBLIC WORKS	8,312	7,809	(503)
SECRETARY OF STATE			
Department	2,626	2,567	(59)
Ministry of State (Multiculturalism and Citizenship)	274	291	17
Public Service Commission	2,461	2,384	(77)
Social Sciences & Human Research Council	96	96	-
SOLICITOR GENERAL			
Department	252	256	4
Correctional Service	10,404	10,526	122
National Parole Board	271	284	13
Royal Canadian Mounted Police	3,297	3,297	-
RCMP External Review Committee	11	12	1
RCMP Public Complaints Commission	18	26	8
SUPPLY AND SERVICES	9,495	9,318	(177)
TRANSPORT			
Department	20,202	19,839	(363)
Canadian Aviation Safety Board	196	-	(196)
Civil Aviation Tribunal	6	6	-
Grain Transportation Agency Administrator	30	30	-
National Transportation Agency	527	491	(36)
TREASURY BOARD			
Secretariat	829	825	(4)
Comptroller General	166	180	14
VETERANS AFFAIRS	3,747	3,700	(47)
WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION	313	313	-
Total	228,196	227,415	(781)

The Expenditure Control Plan

Overview

The government has established an Expenditure Control Plan to sustain progress on deficit reduction and controlling spending, as announced in the February 20, 1990 Budget.

This report sets out the structure of the Plan, outlines the details of the specific initiatives comprising it, and explains how each of the reductions in the Plan relates to this year's Main Estimates.

The Savings

The Plan will generate $19.5 billion in new savings over the next five years, when combined with the reduction and management measures announced by the President of the Treasury Board in December of 1989.

As a result of the initiatives in this plan, program spending will rise by only 3.0 per cent in 1990-91, well below the forecast rate of inflation.

A Differentiated Approach to Expenditure Control

The government has adopted an approach to expenditure control which differentiates among programs in terms of their respective growth patterns.

The government has acted in five areas:

1. *Exempting* from reduction *major federal transfer payments to persons, as well as two important transfer payments to the less-advantaged provinces*;

2. *Limiting* the annual growth rate of *key programs*;

3. *Freezing several programs* to bring their planned growth into line with overall affordability;

4. *Reducing or eliminating other programs* in recognition of the government's serious fiscal problem; and

5. Launching *new management initiatives* to achieve more effective government operations.

The Elements

1. *Exempting from reduction major federal transfer payments to persons and two important transfer payments to the less-advantaged provinces*

The government is exempting major federal programs which provide cash transfers to individual Canadians. Old Age Security, the Guaranteed Income Supplement, Family Allowances, and Veterans' pensions and allowances will not be affected by this plan.

Unemployment Insurance benefits are also being exempted in recognition of the importance of these benefits for those Canadians who are unable to find work and the role it plays in retraining Canadians to improve their job skills.

Equalization payments to less wealthy provinces are also being exempted. These payments are intended to ensure that all provinces can provide reasonably comparable levels of government services at comparable levels of taxation. Transfers to this same group of provinces under the Canada Assistance Plan are also being exempted.

2. *Limiting the annual growth rate of key programs for the next two years*

Several priority programs have experienced rapid growth in recent years. Science and Technology, Official Development Assistance and Defence are such areas.

While these remain important, expenditure control requires that constraints be applied. Their growth will be limited to a rate of five per cent in each of the next two years. Transfer payments to the fiscally stronger provinces under the Canada Assistance Plan will be limited to this rate of increase as well.

Funding for selected Indian and Inuit Programs, another key area, will also be limited to an annual increase of five per cent over the next two years.

Limits on spending for this group of programs will produce savings of $1.51 billion over the next five years.

3. *Freezing funding for several programs to bring their growth into line with their affordability*

The government has decided to freeze spending on a number of programs for which continued funding increases at historical rates cannot be justified in a period of restraint. Savings in this category are anticipated at $7.57 billion.

Three areas are affected:

- Certain *transfers and funding for the provinces* will be frozen at current levels. Established Program Financing transfers have in recent years been growing at rates well in excess of five per cent. The per capita value of these transfers will be limited to their 1989-90 level for the next two years. Financial assistance will grow with the population increase of each province, or about one per cent nationally. Transfers to the provinces for the Public Utility Income Tax will be frozen. Savings for this category are estimated at $7.41 billion over the next five years.

- Capital and operating *subsidies for certain Crown corporations* are being frozen. The government's contribution to CBC's capital budget will be reduced from planned levels in 1990-91 and 1991-92. The Canada Film Development Corporation's budget will be held to its 1989-90 level. Freezing the operating subsidy of Marine Atlantic will require the delivery of ferry services in a more cost-effective manner. Savings for these corporations are expected to total $57.8 million.

- Budgetary funding for the Export Development Corporation (EDC) will be frozen at the 1989-90 level. Holding *concessional lending* to current levels will still allow the EDC to finance many important export opportunities. At the same time, freezing these levels will signal to other nations that reliance on concessional loans as a competitive tool for winning contracts should be lessened. Estimated savings are $75 million over the next two years.

4. ***Reducing or eliminating entirely several other programs and projects in recognition of the government's serious fiscal problem***

The government is moving to cut or significantly curtail those programs where increased government assistance cannot be justified in a time of serious restraint. Estimated savings for this group of programs are $2.14 billion over the next five years.

Three classes of programs are affected:

- Reductions to areas where improved self-reliance is necessary

  Grants and contributions (G&Cs) to certain voluntary groups are being constrained. G&C spending involves funding for highly diverse projects and sustaining support for a vast array of groups and organizations. The government has decided to reduce funding for the G&C budgets of the Department of the Secretary of State, Multiculturalism and Citizenship Canada, and Health and Welfare Canada. Expected savings total $157 million for the five-year period.

Expenditures under the Small Craft Harbours program will be reduced through a reduction in the scale of new projects in 1990-91 and by seeking alternative management and operating arrangements for recreational harbours in subsequent years. Savings are estimated at $29 million for the next five years.

- Eliminating programs and projects involving industry-targeted assistance

  Energy subsidies and assistance are being reduced in recognition of the fact that the government's market-oriented policies necessitate less industry-targeted assistance and their cost cannot be justified in a time of serious restraint. The Canadian Exploration Incentives Program, the only remaining subsidy to business which is demand-driven and open-ended, was cancelled on Budget night. The government has also withdrawn its offer of assistance to the sponsors of OSLO, a project to develop tar sand deposits. Expected savings for this category for the next five years will total $1.41 billion.

  The government is not proceeding with a *high-cost capital project*, the Polar 8 icebreaker. Changes in the world political scene since 1985 when the project was announced will allow Canada to rely more on international law and other arrangements, rather than direct control measures, to assert its sovereignty in the Arctic. The project's original estimated cost was $565 million; current estimates indicate the project's cost could escalate beyond $680 million. $373 million already set aside for the project will be saved, along with $178 million earmarked in the Defence budget.

- Curtailing new commitments

  New spending commitments in social housing will be lower than previously planned, while still ensuring continued support for existing social housing commitments. Savings of $165 million over the next five years are anticipated.

5. ***Launching a new set of management initiatives.***

The government is continuing to manage its own operations closely in an ongoing attempt to make the most productive use of its resources. The December 15, 1989 announcement by the President of the Treasury Board included a number of measures to ensure that the taxpayer receives good value for the tax dollar. Measures contained in this expenditure control plan reinforce and extend these initiatives. Savings in this area are expected to produce $2.87 billion over the next five years.

New management initiatives comprise:

- New policy for grants to business

  Starting with applications received after midnight, February 19, 1990, the government has decided to institute a more businesslike approach to its business assistance programming. In particular, subject to limited defined exemptions, the government will require that large contributions to profit-seeking enterprises for commercial projects be repaid. The policy will establish rigorous guidelines to govern the repayment terms. This initiative represents a major shift in the government's approach to business assistance. This change will entrench the concept of risk/reward sharing and will focus the government's efforts on investing in economic development rather than on the straight subsidization of the private sector.

- Capping departmental operating budgets

  The government will be extending the two-per-cent cap on the growth of the non-salary operating budgets of most departments for two years beyond 1992-93. This action will require departments to strive to achieve maximum efficiencies in their operations. By restricting annual compensation to those departments with unavoidable cost increases and to the highest priority areas including health, safety and security, most departments will have to manage their non-salary operations with 20 per cent less purchasing power over the next five years. New savings of $450 million will result.

- Crown corporations as investments

  Profitable Crown corporations will be expected to make a contribution to deficit reduction through payment of dividends to the government. This practice reinforces the government's determination to treat its equity in commercially competitive corporations as an investment. Dividend payments over five years are estimated to generate more than $400 million in revenues.

- Cash management

  As further improved cash management, the Bank of Canada will be accelerating remittance of its earnings on investments. Additional resources have been approved to enable Revenue Canada, Taxation to improve debt collection and enhance the level of its audit coverage and enforcement activities. In addition, Canada Ports Corporation and seven Local Port Corporations are being directed to make a cash payment of $100 million from their reserves which are currently in excess of short-term needs. Total revenues from these initiatives will total $1.74 billion during the next five years.

- Continuing privatization

  The government will continue to divest itself of corporate assets where government ownership is no longer required. The government has decided to sell its shareholding in Telesat Canada in addition to former AECL divisions Nordion International Inc. and Theratronics International Ltd.

- Rationalizing corporations and agencies

  Three Crown corporations will be wound up as they are no longer required and their functions will be transferred to other federal entities:

  - Canadian Livestock Feed Board;
  - Canadian Patents and Development Limited;
  - Canada Harbour Place Corporation.

  Further, the government will not proceed with the creation of the Postal Services Review Board and will discontinue the interim Postal Services Review Committee.

Review of the Expenditure Budget

The government has examined all areas of its spending in establishing the Expenditure Control Plan. The Plan directly controls 60 per cent of government program spending. The remaining 40 per cent of program spending will be lower in aggregate in 1990-91 than it is this year. While they are declining overall, the government will continue to examine these programs on an ongoing basis to ensure their cost-effectiveness.

Relation of Expenditure Reduction Initiatives to the Main Estimates

All of the specific spending measures announced in the Budget, except those needing legislation, are reflected in the Main Estimates.

Those not reflected in the Main Estimates are:

- the five-per-cent growth limit on funding to the non-equalization receiving provinces under the Canada Assistance Plan (CAP);
- the freeze on per capita transfers to the provinces under the Established Programs Financing (EPF) program;

- modifications to the *Public Utility Tax Transfer Act* (PUITTA);

- cessation of the Canadian Exploration Incentive Program (CEIP); and

- the winding-up of the Canadian Livestock Feed Board, Canadian Patents and Development Limited, and Canada Harbour Place Corporation.

This reflects the longstanding practice of ensuring that Estimates do not anticipate legislation to be passed by Parliament.

Two other types of measures contained in the Expenditure Control Plan are reflected in the government's fiscal plan, but not in the Main Estimates:

- reductions made to the OSLO project and the Polar 8 icebreaker are being made against reserves set aside in the expenditure framework; and

- revenue items in the Plan, including Crown corporation privatization and rationalization proceeds, cash management savings, and Crown corporation dividend payments are reflected in the revenue component of the fiscal plan.

TABLE I

The Expenditure Control Plan

	1990-91	1991-92	Five-Year Savings
	Savings ($ millions)		
I Key Exempt Programs			
• Old Age Security/Guaranteed Income Supplement			
• Family Allowances			
• Veterans' Pensions and Allowances			
• Unemployment Insurance Benefits			
• Equalization			
• Canada Assistance Plan (for provinces receiving equalization)			
II Programs Constrained to Five-Per-Cent Growth			
• Science and Technology Grants and Contributions	38.0	1.0	39.0
• Indian Affairs Selected Grants & Contributions	50.0	50.0	100.0
• Canada Assistance Plan* (for provinces not receiving equalization)	75.0	80.0	155.0
• Defence	210.0	270.0	658.0
• Official Development Assistance	116.0	190.0	558.0
Sub-total	489.0	591.0	1,510.0
III Programs Frozen			
• Established Programs Financing*	869.0	1,541.0	7,364.0
• Public Utilities Income Tax Transfer*	16.0	34.0	50.0
• CBC Capital	5.0	15.0	20.0
• Canadian Film Development Corporation	6.4	7.4	13.8
• Export Development Corporation	25.0	50.0	100.0
• Marine Atlantic	4.0	5.0	24.0
Sub-total	925.4	1,652.4	7,571.8

	1990-91	1991-92	Five-Year Savings
	Savings ($ millions)		
IV Programs Reduced			
• Reduction in Grants and Contributions			
• Secretary of State	18.4	18.4	92.0
• Multiculturalism and Citizenship	4.1	4.1	20.5
• Health and Welfare	12.2	12.2	43.7
• Small Craft Harbours	4.0	5.0	29.0
• Canada Mortgage and Housing Corporation Social Housing	16.0	35.0	165.0
Sub-total	54.7	74.7	350.2
V Programs/Projects Eliminated			
• Canadian Exploration Incentives Program*	50.0	125.0	811.0
• OSLO Oil Sands Project**	0.0	46.0	602.0
• Polar 8 Icebreaker**	84.0	62.0	373.0
Sub-total	134.0	233.0	1,786.0
VI Management Measures			
• Crown Corporation & Agency initiatives	400.6	124.7	678.8
• Privatization			
• Dividends			
• Ports Canada			
• Rationalization: Postal Services Review Committee, Canadian Livestock Feed Board*, Canadian Patents and Development Limited*, and Canada Harbour Place Corporation*			
• Cash Management			
• Accounts Receivable – Taxation	167.0	230.0	1,237.0
• Bank of Canada	400.0	0.0	400.0
• Extension of two-per-cent Cap on Non-salary O&M Budgets	–	–	450.0
• Veterans Affairs	11.7	23.6	106.1
Sub-total	979.3	378.3	2,871.9
Associated Savings in Public Debt Charges	200.0	400.0	2,600.0
Expenditure Control Plan Savings	2,782.4	3,329.4	16,689.9
December 1989 Expenditure Reductions and Management Improvements	246.1	450.2	2,805.6
Total	3,027.9	3,779.6	19,495.5

* Not reflected in Main Estimates pending Parliament's approval of legislation.
** Savings in reserves previously set aside in the fiscal plan.

TABLE II

Expenditure Reduction and Management Improvement Measures Announced December 15, 1989

	1990-91	1991-92	Five-Year Savings
	Savings ($ millions)		
Expenditure Reductions			
• Extend two-per-cent Cap on Non-salary O&M budgets	-	150.0	1,050.0
• Reduce National Capital Commission budget	8.0	8.0	40.0
• Freeze on major projects in the National Capital Region	6.7	48.6	55.3
• Sale of two Challenger Aircraft from Executive Fleet, operating savings	4.7	4.7	23.5
• External Affairs budget reductions	10.0	15.0	95.0
• Canada Mortgage and Housing Corporation, administrative budget reductions	3.0	3.5	17.0
Sub-total	32.4	229.8	1,280.8
Improvements in Management Efficiency			
• Carry-forward of Operating Funds	180.0	-	180.0
• Disposal of Surplus Assets	3.0	5.0	38.0
• Direct deposit, paper save, increased delegation and more efficient inventory management	0.3	2.3	53.3
Sub-total	183.3	7.3	271.3
Improvements in Government Operations			
• Cost recovery and user-fee initiatives	-	50.0	410.0
• Canada Student Loan - administration	-	61.0	244.0
• Immigration and Visa Service cost recovery	25.0	50.0	300.0
• Additional cost recovery - Parks	1.3	1.3	13.7
• Spectrum management and land sale revenues	4.1	18.5	59.7
• Postal subsidy phaseout	0.0	32.3	226.1
Sub-total	30.4	213.1	1,253.5
Total	246.1	450.2	2,805.6

A. Programs Constrained to Five-Per-Cent Growth

Science and Technology Grants and Contributions

The growth in spending on selected Science and Technology grants and contributions, will be limited *in aggregate*, to five per cent in each of 1990-91 and 1991-92 to yield savings of $38 million and $1 million, respectively.

The following specific programs are covered by this measure:

- Defence Industry Productivity Program (DIPP)
- New S&T Programs within Industry, Science and Technology Canada
- Canada Scholarships Program
- Networks of Centres of Excellence
- National Research Council (non-space grants and contributions)
- Space Plan grants and contributions

The funding reductions in 1990-91 and 1991-92 will result in the full implementation of some planned program initiatives being stretched out over a longer period than originally planned.

Science and Technology has been a major government priority since 1984. More recently, several new programs have been announced and put in place, with funding coming from the $1.3 billion S&T Fund announced by the Prime Minister in January 1988 (e.g., Canada Scholarships, Networks of Centres of Excellence, new ISTC industrial S&T programs such as Strategic Technologies and Sector Campaigns).

It is anticipated that the new S&T industrial programming, where the uptake associated with these innovative initiatives has been slower than anticipated, would generate all of the targeted savings in 1990-91 and 1991-92. Several of the newer S&T initiatives such as the Canada Scholarships and Centres of Excellence will be approaching full implementation in 1990-91. Other grants and contributions such as DIPP, NRC and Space Plan are already forecast to remain stable or decline over the next two years.

The pace of implementation of the Strategic Technologies and Sector Campaigns programs has been slower than initially anticipated given the innovative nature of the programming and because of the necessity to build effective university-private sector-government linkages to enhance their effectiveness. As a consequence, available funding will remain sufficient to permit priority programs and initiatives to proceed.

Funding for the granting councils is not affected by this measure.

Indian Affairs – Grants and Contributions

Native programs have been one of the fastest growing areas of government spending over the past decade, reflecting an increasing Indian population and the government's concern about the social, economic, and health conditions facing status Indians. This measure protects essential programming in areas of education, health, social services and comprehensive claims programming, and limits growth in the range of five per cent per annum in the funding of the remainder to produce savings of $50 million in each of 1990-91 and 1991-92.

Spending by Indian Affairs and Northern Development on Canada's Indian and Inuit programs has grown from $1,505 million in 1985-86 to $2,256 million in 1989-90. It will grow a further 8.1 per cent, to $2,438 million in 1990-91, after taking account of this budget measure.

Indian and Inuit Affairs Program

	1989-90	1990-91
	($ millions)	
Previously approved program expenditures	2,256	2,488
Budget reductions	–	(50)
Revised Program expenditures	2,256	2,438
Increase (%)		8.1

Canada Assistance Plan

This measure will limit federal contributions to the fiscally stronger provinces under the Canada Assistance Plan (CAP) in respect to 1990-91 and 1991-92 to a maximum annual rate of growth of five per cent. It is estimated that this initiative will produce savings of $75 million in 1990-91 and $80 million in 1991-92.

The affected provinces are those not receiving equalization payments - Ontario, Alberta and British Columbia - because of their superior fiscal capacity. The five per cent ceiling would apply to each of those three provinces starting April 1, 1990, for two years.

Other provinces - those receiving federal equalization payments - will be exempt from this ceiling on growth. They will continue to have open-ended access to federal dollars to meet any growth in expenditures eligible for cost-sharing under CAP.

Defence

Defence funding levels, exclusive of statutory payments, will be limited to five-per-cent nominal growth in 1990-91 and 1991-92. This will entail reductions of $210 million in 1990-91 and $270 million in 1991-92 from the previously authorized levels. These reductions are in addition to those announced in the April 1989 Budget of $2.74 billion over five years. There will continue to be year-over-year increases of $565 million in 1990-91, and $590 million in 1991-92 in Defence expenditures reflecting the high priority that the government has accorded to refurbishing Canada's defence capabilities. The Main Estimates reflect the adjustments for 1990-91.

The Department of National Defence is currently conducting a review of Defence policy and programs necessitated by those reductions announced in the April 1989 Budget. That review will continue, taking into account the reductions announced in this week's Budget. The specific impact of these cuts will be announced either during or at the end of that review process.

While the additional reductions from previously planned levels will have some implications for capital programming and operational levels, they will not lead to additional base closures.

Defence

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved funding levels	10,485	11,219	11,830
Budget reductions	–	(210)	(270)
Revised funding levels	10,485	11,009	11,560
% Increase	–	5%	5%
Statutory expenditures (estimated)*	955	996	1,035
Total planned expenditures	11,440	12,005	12,595

Total savings for the period 1990-91 to 1994-95 are $658 million and include the savings resulting from the cancellation of the Polar 8 Icebreaker project, to which Defence was to have contributed $178 million.

* Statutory Expenditures comprise mainly Military Pensions and contributions to civilian employee benefit plans.

Official Development Assistance (ODA)

Growth in ODA budgetary expenditures will be limited to five per cent for 1990-91 and 1991-92. This will produce savings of $116 million in 1990-91 and $190 million in 1991-92. These reductions are in addition to those announced in the April 1989 Budget. The Main Estimates incorporate the savings for 1990-91.

Given the size and projected growth of this program, a significant contribution to deficit reduction is warranted. It has been decided to include ODA budgetary expenditures among those few programs which will be allowed five-per-cent growth.

Growth in the share of GNP devoted to ODA remains an important government policy objective, and every effort will be made to ensure that it continues. The commitment of the government in the last Budget (April 1989) to achieve an ODA to GNP ratio of 0.47 per cent in 1994-95 will be maintained, although growth to that level may be more gradual than originally forecast.

The reduction in budgetary cash for 1990-91 is spread widely across all ODA programs; the existing aid strategy as announced in the government policy paper "Sharing Our Future" will be adhered to as nearly as possible.

It should be noted that the government committed itself in December 1989 to a review of the Decentralization program with a view to streamlining aid delivery. Any funds saved through this exercise will relieve pressures on other aid programs to meet the required budgetary cash savings.

Official Development Assistance

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved ODA budgetary expenditures	2,443	2,681	2,883
Budget reduction	-	(116)	(190)
Revised ODA budgetary expenditures	2,443	2,565	2,693
% Increase	-	5%	5%

B. Programs Frozen

Established Programs Financing (EPF)

For 1990-91 and 1991-92, the *per capita* EPF transfers to the provinces and territories will be held to the 1989-90 level. This will allow financial assistance to grow with the population increase of each province, or about one per cent nationally. As a result of this measure federal expenditures will be reduced by $869 million and $1,541 million in 1990-91 and 1991-92 respectively. In 1992-93, EPF growth will resume at the rate of growth of GNP less three percentage points, consistent with the announcement in the 1989 Budget. The growth of the total EPF transfer beginning in 1992-93 will not fall below the rate of inflation.

Under Established Programs Financing (EPF) the federal government provides equal per capita financial assistance to provinces through the transfer of tax points and cash payments. Historically, these transfers were undertaken to assist provinces in carrying out their responsibilities with respect to health care and post-secondary education. Since 1977, provinces have been able to use these transfers according to their particular priorities, rather than in the more restricted fashion required by the previous cost-sharing arrangements. These transfers are the largest single form of federal assistance to the provinces. They have been growing on average in excess of six per cent and will total about $20 billion this year.

While total EPF transfers will continue to grow, cash payments will decline by about seven per cent in aggregate in 1990-91 and by about a further three per cent in 1991-92. This reflects the fact that the value of the tax transfer is growing more rapidly than the total entitlements.

The lower income provinces will continue to receive equalization transfers to assist them to provide reasonably comparable levels of public services including services in the area of health and post-secondary education. Equalization transfers have grown from $5.4 billion in 1984-85 to an estimated $8.2 billion in 1990-91 – an increase of over 50 per cent.

The savings of $869 million in 1990-91 and $1,541 million in 1991-92 are not reflected in the Main Estimates because of the requirement for legislation before they can be included in Estimates.

Established Programs Financing

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously forecast expenditures	9,142	9,086	9,531
Budget reductions	–	(869)	(1,541)
Revised expenditure forecast	8,828	8,217	7,990
Decrease (%)		6.9	2.8
Tax transfer	10,568	11,309	12,234
Increase (%)		7.0	8.2

Public Utilities Income Tax Transfer

Transfers under this program will be frozen in fiscal years 1990-91 and 1991-92 at the level of the transfer in 1989-90. This will reduce PUITTA expenditures by $16 million in 1990-91 and $34 million in 1991-92 compared to current projections.

The *Public Utilities Income Tax Transfer Act* (PUITTA) provides for the transfer to the provinces of 95 per cent of the federal income tax collected from certain privately owned electric and gas utilities.

Canadian Broadcasting Corporation

The federal government's contribution to CBC's previously planned capital budget is being reduced by $5 million in 1990-91, and $15 million in 1991-92.

Canadian Broadcasting Corporation

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved capital funding	118.5	122.2	145.4
Budget reduction	0.0	(5.0)	(15.0)
Revised capital funding	118.5	117.2	130.4

Canadian Film Development Corporation (Telefilm Canada)

The budget of the Canadian Film Development Corporation will be frozen for two years at its 1989-90 expenditure level of $145.6 million. This will generate savings of $6.4 million in 1990-91, and $7.4 million in 1991-92.

Telefilm Canada

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved funding levels	145.6	152.0	153.0
Budget reduction	0.0	(6.4)	(7.4)
Revised funding levels	145.6	145.6	145.6
Increase (%)		0	0

Export Development Corporation

The Export Development Corporation (EDC) provides insurance, loans and guarantees in support of Canadian exports. In addition to its corporate activities, EDC administers export insurance and financing on behalf of the Canadian government in support of export transactions considered to be in the national interest, but which involve credit risks or interest rate concessions that the Corporation would not normally undertake. As the Corporation administers this 'Canada Account' for the government, all required funding is provided by budgetary or non-budgetary appropriations.

Current plans call for EDC budgetary funding levels of $210 million in 1990-91 and $235 million in 1991-92. Under this initiative, these budgetary outlays will be held at the 1989-90 level of $185 million for the next two years - a total reduction of $75 million.

Canada will continue international negotiations for the eventual reduction or elimination of the use of concessional financing to win contracts by exporting nations. This initiative sends a clear signal to other exporting nations that the government is willing to put into action its belief that the use of concessional loans as a competitive tool for winning contracts should be reduced.

While the government intends to honour its existing commitments to Canada's exporters, limited flexibility exists to undertake new concessional financings. Therefore, it is expected that exporters will focus their marketing efforts in areas which do not require concessional loan support.

Export Development Corporation

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved funding levels	185	210	235
Budget reduction	-	(25)	(50)
Revised funding levels	185	185	185

Marine Atlantic Inc.

The operating subsidy provided by the federal government to Marine Atlantic will be frozen at the 1989-90 level of $120 million. The annual subsidy was forecast to rise by $4 million and $5 million respectively over the next two years. This measure is estimated to save $24 million over the next five years.

Marine Atlantic provides ferry services in Atlantic Canada. Its annual cash operating expenses are about $190 million. Cost recovery presently yields revenues of approximately $70 million, or 37 per cent of operating costs. The remaining costs ($120 million) are funded through a Transport Canada operating subsidy. In addition, capital expenditures, anticipated to be $15-25 million for each of the next three years, are fully funded by the government.

Although the company has continually improved productivity since its creation, further measures are needed to improve cost recovery. A freeze on the operating subsidy payments means that the company will have to offset cost increases equal to about two per cent of its annual expenditures. Marine Atlantic will achieve the necessary savings through improvements in efficiency, minor service adjustments, and selected fare increases. Any fare increases will need to be examined in light of other economic developments in Atlantic Canada.

The freeze will require Marine Atlantic to continue to deliver ferry services in a more cost-effective manner. The actions to be taken should include the adjustment of rates that provide an unreasonably high subsidy. Service adjustments should result in improved scheduling and vessel utilization. A review of costs should lead to avoidance of any unnecessary overheads. In this way, the company will contribute to deficit reduction by meeting its objectives of limiting reliance on government funding and providing a much needed service.

C. Programs Reduced

Secretary of State, Multiculturalism and Citizenship Grants and Contributions

Grant and Contribution funding for the Department of the Secretary of State and Multiculturalism and Citizenship Canada is being reduced on an ongoing basis by $22.5 million from presently approved funding levels as follows:

Ongoing Reductions

	($ millions)
Secretary of State	18.4
Multiculturalism	4.1
	22.5

For Secretary of State, 1990-91 total Grants and Contributions (excluding statutory items) will be reduced to $364.5 million compared to the 1989-90 level of $372.1 million. For Multiculturalism, 1990-91 total Grants and Contributions will be $77 million compared to $81.1 million in 1989-90. Reductions will be made in aboriginal, multicultural, women's, Open House Canada and Canadian anniversaries programs.

Secretary of State, Multiculturalism and Citizenship Grants and Contributions

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved funding	453.2	464.0	465.7
Budget reduction	0.0	(22.5)	(22.5)
Revised funding levels	453.2	441.5	443.2

National Health and Welfare Grants and Contributions

The planned levels of selected Department of National Health and Welfare's Grants and Contributions (G&C) budgets are being reduced to produce savings of $12.2 million in 1990-91 and $43.7 million over five years.

Small Craft Harbours

Federal support to recreational small craft harbours is being reduced by $29 million over five years - $4 million in 1990-91, $5 million in each of the years 1991-92, 1992-93 and 1993-94 and $10 million in 1994-95. The number of the new projects to be approved in 1990-91 is being reduced for a one-time saving of $4 million. Over the longer term, the government intends to implement other alternatives for managing and operating certain existing harbours with emphasis on community involvement. The longer term strategy anticipates that the local management of recreational harbours will make the operations of these facilities more responsive to the valid needs of users.

The reduction in 1990-91 involves funds which have not yet been allocated to any particular project.

Canada Mortgage and Housing Corporation - Social Housing

For the next two years, federal expenditures on new social housing commitments will be reduced from planned levels by 15 per cent. Total federal expenditures on social housing (approximately $1.7 billion in 1989-90) will continue to grow in each of the next two years (see table next page). Savings achieved in 1990-91 and 1991-92 will total $51 million - $16 million and $35 million respectively. Cumulative savings over the five years ending in 1994-95 will amount to $165 million.

Federal social housing expenditures have traditionally grown rapidly, due to the fact that not only are existing levels of support maintained, but *new* commitments are entered into annually. These entail escalating costs which are locked in for up to 35 years.

Each year the federal government enters into a set of funding commitments to expand the base of approximately 600,000 units already assisted under various social housing programs. Many of these programs are cost-shared with the provinces. Ongoing federal expenditure growth will provide assistance for up to 36,000 more households each year.

The 15-per-cent reduction will apply to those commitments entered into in 1990 and 1991. All commitments entered into in 1989 and prior years will be unaffected by this initiative.

Projected savings and total federal expenditures on social housing are as follows:

Social Housing

	1989-90	1990-91	1991-92
		($ millions)	
Previously approved expenditures	1,695	1,802	1,940
Budget reduction	-	(16)	(35)
Revised federal expenditures	1,695	1,786	1,905
Increase (%)		5.4	6.7

D. Programs or Projects Eliminated

The Canadian Exploration Incentives Program

As announced, the Canadian Exploration Incentives Program (CEIP) is being cancelled. It is expected that the government will save $50 million in 1990-91, and $125 million in 1991-92 as the result of the cancellation of this program. Because expenditures displayed in Estimates cannot anticipate legislation, the full saving for 1990-91 is not reflected in 1990-91 Main Estimates. The amount displayed in these Estimates, $150 million, is the best estimate of expenditures if the program were to continue in force given expected market conditions.

The Minister of Energy, Mines and Resources will announce shortly the details of the cancellation of this program, including the provisions for grandfathering. In due course, legislation will be introduced in the House to amend the CEIP Act to implement this decision.

Withdrawal from the OSLO Oil Sands Project

The federal government is withdrawing its offer of financial assistance for the construction and operating phases of the OSLO (Other Six Leases Operation) oil sands project. This initiative will generate savings of the $650 million that had been projected for the construction phase of the project.

The government is prepared to provide its share of funding for the engineering phase of the project which is to be completed by July 1991. The sponsors will then be in a position to proceed with the construction of the project, when the economic climate is favourable.

OSLO is a proposal to construct and operate an integrated oil sands project in northeastern Alberta. It would be the third major oil sands project in the region.

Cancellation of the Polar 8 Icebreaker Project

The government is terminating the Polar 8 Icebreaker Project. Revised cost estimates mean that substantially greater expenditures would be required than originally anticipated to carry out the project. In addition, circumstances underlying the announcement of the project in 1985 have since changed significantly. Announced as a way to enhance Canada's ability to assert its rights of sovereignty in the Arctic, the project was, in particular, a response to actions taken by the government of the United States at that time which overtly challenged Canada's asserted rights. The United States has since entered into the Canada-United States Arctic Cooperation Agreement with Canada, under which it has agreed to provide advance notice for planned voyages by United States vessels in Canada's Arctic.

With respect to the cost aspect, the Polar 8 Icebreaker Project was to provide the Canadian Coast Guard with a vessel capable of operating in the Arctic under all conditions. The estimated cost of more than $680 million is substantially greater than what had been originally anticipated. Termination of the project produces direct fiscal savings of $84 million in 1990-91 and $62 million in 1991-92. Funds originally set aside within the capital budget of the Department of Defence can now also be released and applied to deficit reduction.

E. Management Measures

Privatization

The government has decided to sell its shareholdings in Telesat Canada. The government will also proceed with the privatization of Nordion International Inc. and Theratronics International Ltd.

Telesat Canada was established in 1969 to apply satellite technology to domestic telecommunications systems. The government's objective, as a founding shareholder, was to encourage the development of satellite communication services throughout Canada, including northern and remote areas. This goal has been achieved, and Telesat has operated profitably as a commercial enterprise for a number of years.

Legislation enabling the government to proceed with the sale of Nordion International Inc. and Theratronics International Ltd., two former divisions of Atomic Energy of Canada Ltd. (AECL), received royal assent on January 30, 1990.

These measures are consistent with the government's objective of selling investments where government ownership is no longer required to meet public policy objectives, and relying on market forces to enhance Canada's competitiveness. Proceeds from the sale of these privatization initiatives will contribute to deficit reduction in 1990-91 and in 1991-92.

Crown Corporation Dividends

Profitable Crown corporations, including Ports Canada, Canada Post Corporation, Canadian National Railways, and the Royal Canadian Mint, will make a contribution to deficit reduction through the payment of dividends. All dividends received are treated as income and will go towards reducing the government's deficit. Over the next two years dividend initiatives are expected to yield more than $150 million.

The government views its equity in commercially competitive corporations as investments rather than as sunk costs. Most commercial corporations have established appropriate earnings targets which at a minimum cover the shareholder's cost of borrowing the invested funds. Given the government's fiscal position, as much of the profits should be paid directly to the government in dividends as is consistent with maintaining financial health.

The regular payment of dividends by commercial Crown corporations helps to create a level playing field with private sector competitors, and encourages management to function in a more commercial fashion. Dividends represent a concrete means of providing a return to Canadians on investments they have made.

Ports Canada

Cash amounting to $100 million will be removed from the Canada Ports Corporation (CPC) and seven Local Port Corporations in two instalments (April 1990 and January 1991). The federal government has carefully reviewed the Ports' capital requirements and determined that the cash reserves held by the Ports are well in excess of the corporations' short-term needs. The federal government will consider investing up to $50 million in the Interport Loan Fund managed by Canada Ports Corporation to help finance viable investment projects.

In 1985, in a similar cash management exercise, the Ports contributed $133 million towards deficit reduction. That contribution did not adversely affect Ports Canada operations. Similarly, the government is convinced that this new measure will not affect the competitive position of the Ports.

Since this item represents additional revenue to the government, it will contribute $100 million to reducing the deficit in 1990-91.

Canadian Patents and Development Limited

The government has decided to wind up Canadian Patents and Development Limited (CPDL). CPDL's primary function is to protect patentable technology arising from publicly funded research and development, while facilitating private sector exploitation of this intellectual property. The diverse nature of federal science and technology activity argues for a decentralized approach to patent protection and commercialization. With the windup of CPDL, individual departments and laboratories will assume full responsibility for protecting and commercializing their intellectual property.

CPDL's expenditures are in the order of $3 million per annum while its revenues are about $2 million. The $1 million difference is funded by appropriations.

Canadian Livestock Feed Board

The Canadian Livestock Feed Board (CLFB) will be wound up and administrative responsibility for the Feed Freight Assistance Program (FFA) and other functions now performed by the Board transferred to Agriculture Canada.

The FFA has been administered for some time by the CLFB, a parent Crown corporation established pursuant to the *Livestock Feed Assistance Act*. The government has decided that there is no requirement for a parent Crown corporation to perform the functions of the CLFB. The functions can be performed satisfactorily by Agriculture Canada. There would be no change in the FFA benefits which livestock producers now receive or in the collection and dissemination of feed grain statistics.

Canada Harbour Place Corporation

The government will wind up the Canada Harbour Place Corporation (CHPC) and transfer its assets to another federal entity to be designated.

The Corporation was incorporated to design, construct and manage a facility as Canada's contribution to Expo '86. In creating CHPC the government explicitly required that the Corporation's mandate be reviewed once Expo '86 ended. Windup is in keeping with the government's policy of eliminating Crown corporations that are no longer required to serve a public policy purpose.

The Corporation now manages only certain residual property interests on the site (major portions having been disposed of by long term leases against prepayments during the construction period) and provides for common utility services on a cost-recovery basis.

Postal Services Review Board

The government has reconsidered its intention to proceed with legislation to establish a Postal Services Review Board. The Postal Services Review Committee, which had been established as an interim step, will be discontinued consistent with the decision to not proceed with the Board.

In August 1988, the Minister responsible for the Canada Post Corporation introduced a Bill that would have established the Postal Services Review Board to hold hearings and make recommendations to the Canada Post Corporation on certain rates and major service proposals. The Bill died on the Order Paper in the last Parliament and pending legislative authority for a Board, an interim Postal Services Review Committee was established within Consumer and Corporate Affairs Canada.

The Committee conducted hearings over a four-month period in 1989. During that time it heard a total of 23 witnesses at seven different locations across the country. In addition, the Committee received 56 written briefs or letters.

Given the limited public participation in the hearing process relative to the cost of operating the Committee and holding hearings, and the unprecedented turnaround of the Canada Post Corporation, the government must take the view that the continued expenditures necessary to support and maintain a Committee or Board cannot be justified. However, other measures will be considered to provide better opportunities for public participation.

The interim Postal Services Review Committee is currently authorized to spend $3.8 million and operate with 18 person-years for the 1989-90 fiscal year. 1990-91 Main Estimates provide up to $1.8 million and nine person-years to allow an efficient windup of the Committee.

Cash Management: Accounts Receivable Revenue Canada, Taxation

The Department of National Revenue, Taxation has taken measures to improve management practices and to improve the collection of revenue owed to the government, the undisputed portion of which has increased by almost $1 billion over the last two years. As well, resources have been allocated to National Revenue, Taxation to maintain the level of its compliance effort. These measures are consistent with the recommendations of the Auditor General.

Since the previous fiscal framework was based on a trend of declining compliance coverage, the combined effect of these initiatives will be an improvement in the government's fiscal position by over $160 million in 1990-91, increasing to about $230 million by 1991-92.

Cash Management: Bank of Canada

A key aspect of the government's management initiatives has been its cash management improvement program. A cornerstone of that program has been the acceleration of remittances of moneys due to the government, both tax and non-tax revenues.

A substantial portion of the Bank of Canada's assets are Government of Canada securities and the Bank's revenues are primarily interest earned on those securities. The Bank operates on a calendar year basis and current practice is to hold its first three months revenues until the start of the federal fiscal year, thus making payments April through December. Commencing January 1, 1991, the Bank will be required to remit monthly, in accordance with the government's ongoing efforts to improve cash management. This will result in a one-time fiscal saving of $400 million in 1990-91.

Veterans Affairs

Savings of $8 million in 1990-91 and $10 million in 1991-92 will be obtained under the Veterans Independence Program by restricting the range of services that are funded.

The Veterans Independence Program (VIP) funds various support services provided to disabled pensioners and low-income veterans who are 65 years of age or older. Benefits include home care (including housekeeping and groundskeeping), home adaptations, ambulatory health care and social transportation, as well as residential and nursing home care in the veteran's community. With this measure, veterans receiving assistance under the Veterans Independence Program will no longer be reimbursed for heavy housekeeping services that had provided them with occasional help for major housecleaning tasks. All other VIP benefits continue.

The Budget also announced that revenue-raising measures will produce fiscal savings of $3.7 million in 1990-91 and $13.6 million in 1991-92.

Cap on Operating and Maintenance Budgets of Departments

The aggregate two-per-cent cap on the funding that will be available to compensate government departments for the impact of inflation on their operating budgets is being extended for an additional two years. This measure will yield savings of $150 million in 1993-94 and $300 million in 1994-95.

In the February 1986 Budget the government announced a special cut of $500 million to departmental budgets. This was equivalent to two per cent of total non-statutory expenditures, excluding Defence and Official Development Assistance. The Budget also announced that for future years through 1990-91, funding for operations and maintenance would only be allowed to grow by two per cent per year from the reduced 1986-87 base.

On December 15, 1989, the President of the Treasury Board announced a two-year extension of the two-per-cent aggregate cap on inflation adjustments to O&M budgets through 1992-93 as part of the government's continuing effort to control costs in response to the difficult fiscal situation. The further two-year extension will sustain this effort through 1994-95.

To implement this measure effectively across all government departments, Treasury Board has only provided inflation adjustments to O&M budgets on the basis of demonstrated need. Most of the available funds have been directed to aboriginal, health and veterans' programming. For most departments, there has been no adjustment to compensate for inflationary impacts on non-salary O&M budgets since 1985-86.

The measure will maintain the pressure on departments to identify economies and productivity improvements to offset the loss of purchasing power. Announcement of the measure now gives departments and agencies time to develop strategies for delivering their programs in a period of ongoing restraint.

La gestion des dépenses gouvernementales

Le président du Conseil du Trésor,
l'honorable Robert R. de Cotret

le 22 février 1990

Canada

La gestion des dépenses gouvernementales

- Le bilan
- Les initiatives de gestion
- Le Plan de contrôle des dépenses

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

Publié par la
Division des communications
Conseil du Trésor du Canada

Table des matières

	Page
Le bilan	1
Exposé de l'honorable Robert R. de Cotret	3
Les initiatives de gestion	11
A. La gestion productive	13
B. La taille de la fonction publique	23
Le Plan de contrôle des dépenses	29
Aperçu	31
Tableaux récapitulatifs	39
A. Programmes à croissance limitée à 5 p. 100	
- Programme des subventions et contributions en matière de sciences et de technologie	42
- Affaires indiennes - subventions et contributions	43
- Régime d'assistance publique du Canada	44
- Défense	45
- Aide publique au développement	46
B. Programmes à financement gelé	
- Financement des programmes établis	47
- Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	48
- Société Radio-Canada	49
- Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	49
- Société pour l'expansion des exportations	50
- Marine Atlantique S.C.C.	51
C. Programmes réduits	
- Secrétariat d'État, Multiculturalisme et Citoyenneté - subventions et contributions	53
- Santé nationale et Bien-être social - subventions et contributions	54
- Programme des ports pour petites embarcations	54
- Société canadienne d'hypothèques et de logement - logements sociaux	54

Page

D. Programmes ou projets éliminés

- Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada 56
- Projet des sables bitumineux OSLO 56
- Projet de brise-glace Polar 8 57

E. Mesures administratives

- Privatisation 58
- Dividendes des sociétés d'État 58
- Ports Canada 59
- Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée 60
- Office canadien des provendes 60
- Corporation Place du Havre Canada 60
- Office de réexamen du service postal 61
- Revenu Canada, Impôt 62
- Banque du Canada 62
- Anciens combattants 63
- Plafonnement des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères 63

Le bilan

Exposé de l'honorable Robert R. de Cotret, président du Conseil du Trésor

Introduction

Monsieur le président, je viens de déposer le Budget des dépenses principal du gouvernement pour l'exercice 1990-1991.

C'est la cinquième fois que j'ai l'honneur de poser ce geste en qualité de président du Conseil du Trésor.

Chaque fois, j'ai pu annoncer de nouvelles améliorations que le gouvernement avait apportées à la gestion des ressources que lui confient les Canadiens.

Je suis fier des progrès constants que nous avons accomplis, Monsieur le président. Ce n'est pas par hasard que l'administration fédérale est aujourd'hui réduite et plus efficiente.

Les défis de la gestion

Monsieur le président, il y a cinq ans, le gouvernement proposait un plan aux Canadiens. Le Premier ministre avait notamment promis aux Canadiens une meilleure gestion de l'économie et une meilleure gestion de l'appareil gouvernemental. Je vous dirai où en est ce plan aujourd'hui et comment nous comptons le poursuivre dans l'avenir.

Le pays sortait à peine d'une pénible récession qui n'avait épargné aucune région. L'économie était fragile et les dépenses fédérales, hors de contrôle.

Pour bien gérer l'économie, il fallait d'abord améliorer substantiellement la gestion de l'appareil gouvernemental. Nous savions que le gouvernement devait être davantage à l'écoute des gens dont les impôts servent à financer les programmes fédéraux et qu'il devait leur rendre davantage de comptes.

Il a fallu faire des choix, parfois très difficiles, pour réussir à maîtriser les dépenses.

Nous avons fait ces choix tout en respectant les valeurs fondamentales des Canadiens. Et nous avons suivi le plan tracé en novembre 1984 par le ministre des Finances dans son *Programme de renouveau économique* et dans ma *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux*.

La réduction des dépenses annoncée à l'époque était le premier pas vers l'assainissement de la situation financière du gouvernement canadien.

J'ai alors déclaré que nous devions réduire les dépenses publiques en adoptant une démarche pragmatique et réfléchie, et que nous devions faire preuve de la rigueur nécessaire pour garantir une saine planification financière.

C'étaient là les ingrédients nécessaires dans les années 80 pour gérer l'économie et gérer l'appareil gouvernemental. Monsieur le président, ces ingrédients sont tout aussi nécessaires dans les années 90.

Le programme de renouveau économique et de réforme de la gestion auquel nous nous étions engagés comportait quatre grands défis:

Il nous fallait *d'abord* mettre de l'ordre dans nos propres finances afin de freiner, et ultimement de renverser, l'accumulation massive de la dette publique, vu les répercussions néfastes de cette dette sur la confiance du public et sur la croissance économique.

Nous tenions *en second lieu* à redéfinir le rôle du gouvernement de façon à ce qu'il stimule la croissance de l'économie et la création d'emplois au lieu d'être un obstacle au changement et à l'innovation.

Troisièmement, il fallait adopter des politiques susceptibles de promouvoir la hausse des investissements, plus d'innovation et la concurrence accrue des sociétés canadiennes sur la scène internationale, de même qu'un climat propice à la croissance et à la création d'entreprises au Canada.

Nous tenions *enfin* à amener tous ces changements dans un esprit d'équité conforme aux principes nationaux de compassion, de tolérance et de justice.

Monsieur le président, en faisant du contrôle des dépenses et de la saine gestion le fondement même de nos mesures d'austérité, nous relevons ces défis.

Le contrôle des dépenses

Il y a deux jours, le ministre des Finances a exposé à la Chambre le Plan de contrôle des dépenses qui, combiné aux initiatives de gestion annoncées le 15 décembre, prévoit des économies de 19,5 milliards de dollars, soit une économie de plus de 2 500 dollars par famille canadienne.

Monsieur le président, le Plan de contrôle des dépenses est un pas de plus vers notre objectif de restauration de la stabilité à long terme et d'une saine gestion. Il constituera le fondement des exercices de planification du gouvernement au cours des cinq prochaines années.

Dans son exposé, le ministre des Finances a expliqué comment le gouvernement gérait l'économie. Aujourd'hui je vous expliquerai comment nous gérons l'appareil gouvernemental.

J'aimerais notamment attirer l'attention des membres de cette Chambre sur les preuves manifestes de progrès considérables que contiennent les documents que j'ai déposés aujourd'hui. La Partie I du Budget des dépenses fait état des mesures que nous avons prises afin de maîtriser les dépenses et de gérer l'appareil gouvernemental. La Partie II expose en détail les propositions de dépenses soumises au Parlement.

En 1990-1991, les dépenses liées aux programmes fédéraux ne croîtront que de 3 p. 100, soit beaucoup moins que le taux d'inflation. C'est là une amélioration, *même* par rapport à l'impressionnante moyenne de croissance annuelle de 3,6 p. 100 des cinq dernières années que notre gouvernement a réalisée depuis les élections de 1984.

Monsieur le président, permettez-moi de rappeler aux membres de cette Chambre les progrès remarquables que nous avons réalisés dans la gestion de l'appareil gouvernemental par rapport aux gouvernements antérieurs.

- Au cours des cinq années qui ont *précédé* l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement en 1984, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 14,1 p. 100 *par année*.

- Durant les cinq années précédentes, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 10 p. 100 *par année*.

- Et pendant les cinq autres années antérieures, ces dépenses de programmes ont connu une hausse moyenne de 17,9 p. 100 par *année*.

Il vaut la peine que je le répète, Monsieur le président: au cours du prochain exercice, les dépenses de programmes ne croîtront que de 3 p. 100.

Réductions de programmes

Monsieur le président, l'un de nos grands objectifs est d'assurer une saine gestion. Pour y parvenir, il nous fallait réduire et rationaliser l'appareil gouvernemental.

Monsieur le président, grâce au Plan de contrôle des dépenses, nous économiserons 19,5 milliards de dollars.

Pour en arriver là, nous avons dû prendre des décisions difficiles, dont certaines ont été rendues publiques le 15 décembre dernier quand j'ai annoncé à la Chambre un ensemble de mesures de restrictions d'une valeur de 1,4 milliard de dollars.

En 1990-1991, les dépenses de programmes ne représenteront plus que 15,7 p. 100 du produit intérieur brut, comparativement à 16 p. 100 cette année et 19,5 p. 100 en 1984-1985. C'est là le taux le plus bas atteint depuis 20 ans.

Excédent de fonctionnement

L'état du budget de fonctionnement est un indice très révélateur des progrès de notre gouvernement.

Le solde de fonctionnement est le résultat de la comparaison entre les coûts des programmes et les recettes de l'État. Quand ces coûts dépassent les recettes, le résultat est un déficit de fonctionnement qu'il faut combler au moyen d'emprunts. D'autres emprunts sont ensuite nécessaires pour payer les intérêts, ce qui provoque une spirale sans fin d'emprunts.

C'est comme si une famille empruntait pour s'offrir des articles courants puis devait emprunter encore et encore pour acquitter les intérêts d'une dette sans cesse croissante.

La situation en 1984 était grave. À tel point d'ailleurs que nous avons hérité d'un *déficit de fonctionnement* de 15,9 milliards de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral empruntait *chaque année* plus de 2 000 dollars *par famille canadienne* uniquement pour financer ses programmes.

Monsieur le président, le gouvernement de l'époque creusait un trou de plus en plus profond et, par conséquent, de plus en plus difficile à combler par ses successeurs, laissant les générations futures aux prises avec une dette paralysante.

Il n'y a pas de témoignage plus éloquent des progrès réalisés par notre gouvernement que le revirement auquel il est parvenu en passant d'un déficit de fonctionnement de 15,9 milliards de dollars à un *excédent* de 9 milliards cette année. En 1990-1991, nous prévoyons que l'excédent de fonctionnement atteindra 12,6 milliards, soit un redressement de 28,5 milliards de dollars par rapport à 1984.

Initiatives de gestion

Nous tenons notre promesse d'améliorer le mode de gestion de l'appareil gouvernemental. Ces améliorations ne font pas les manchettes, mais elles se traduisent par des économies importantes pour les Canadiens. Vous en trouverez les faits saillants dans la Partie I du Budget des dépenses et j'ose espérer que tous les députés prendront le temps de lire ce document, car il témoigne d'une gestion à la fois meilleure et plus efficace.

Nous avons instauré de meilleures méthodes de gestion de la trésorerie. À elle seule, cette mesure a épargné plus de 900 millions de dollars aux contribuables depuis 1985.

Nous avons adopté un meilleur mode de gestion des biens immobiliers de l'État. Depuis 1985, la vente de propriétés excédentaires a rapporté 400 millions de dollars, générant des rentrées de fonds de 200 millions et permettant une utilisation plus productive de biens immobiliers d'une valeur de 200 millions également grâce à des projets conjoints avec le secteur privé et d'autres gouvernements.

Les programmes de recouvrement des coûts que nous avons instaurés contribuent à une plus grande équité sur le plan des recettes. Nous avons voulu que les usagers et autres bénéficiaires directs des services de l'État paient leur quote-part des coûts que ces services occasionnent. Les recettes provenant du recouvrement des coûts devraient s'élever à 3 milliards de dollars en 1990-1991, soit presque le double du 1,6 milliard recueilli à ce titre en 1984-1985.

Nous avons aussi vendu, en tout ou en partie, 18 sociétés d'État qui ont davantage leur place dans le secteur privé. Depuis 1984, le personnel des sociétés d'État a diminué de 75 000 par suite des privatisations, des gains de productivité et de la rationalisation des activités. Le gouvernement vendra sa participation dans Télésat Canada et privatisera Nordion et Theratronics et il a décidé d'offrir au grand public une participation directe à Petro-Canada. Par ailleurs, les sociétés d'État rentables, telles que la Société canadienne des ports, Postes Canada, la Compagnie des chemins de fer nationaux et la Monnaie royale canadienne contribueront à réduire le déficit en versant des dividendes.

Notre nouveau mode de gestion nous a permis de diminuer les frais généraux des ministères, de réduire la paperasserie et de tirer parti des progrès technologiques. Nous avons en outre sensiblement réduit le nombre de règlements approuvés par le gouvernement au cours des dernières années.

La gestion de la fonction publique

Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion pour aborder la gestion de la fonction publique fédérale.

Le gouvernement fédéral ressemble à beaucoup d'autres organisations dans le monde. Nous avons mis nos gestionnaires au défi de faire plus avec moins: moins d'argent, moins de personnel, mais plus de responsabilités.

Monsieur le président, ce défi, nous le relevons.

Voici les faits.

Nous nous sommes efforcés d'offrir aux fonctionnaires des salaires qui n'alimenteraient pas une poussée inflationniste au pays.

Depuis 1984, nous avons négocié des conventions collectives à la fois équitables pour les employés et responsables pour les contribuables. Les augmentations accordées dans la fonction publique fédérale sont moins élevées que celles conclues dans le secteur privé et dans les administrations provinciales, et inférieures au taux d'inflation.

Nous avons réduit la taille de la fonction publique. Depuis 1985, nous avons éliminé 23 542 années-personnes dont disposaient auparavant les ministères. Pour faire face aux nouvelles priorités sans compromettre la santé, la sécurité et la protection du public, nous avons alloué par contre quelque 11 000 années-personnes. Le résultat net est que la fonction publique compte actuellement 12 377 années-personnes de moins qu'en 1985-1986. De fait, son effectif est aujourd'hui plus réduit qu'il ne l'a jamais été depuis 1973.

Notre approche en ce qui concerne la taille de la fonction publique était fondée sur notre objectif global d'une meilleure gestion. Nous faisons preuve aujourd'hui de plus d'efficience.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons à contrôler soigneusement la taille de la fonction publique parce que nous nous sommes engagés à maintenir, à moyen terme, l'équilibre entre le niveau d'emploi dans la fonction publique fédérale et celui de l'économie canadienne.

Il convient de souligner, Monsieur le président, que ces progrès n'auraient pas été possibles sans le dévouement et la grande compétence des fonctionnaires.

En décembre dernier, le Premier ministre a annoncé le projet *Fonction publique 2000*. Ce projet garantit aux contribuables canadiens qu'ils disposeront d'une fonction publique aussi efficace que possible en regard de leurs impôts.

Conclusion

En conclusion, Monsieur le président, nous nous sommes engagés en 1984 à gérer l'économie et à gérer l'administration publique. Bien gérer n'est pas facile: il faut y consacrer beaucoup de travail, prendre des décisions difficiles et faire preuve de leadership. Il faut savoir dresser un plan et avoir la volonté de le mettre à exécution. C'est ce que notre gouvernement fait. Le Plan de contrôle des dépenses, qui permet des économies de dépenses de 19,5 milliards de dollars, en est la preuve.

Monsieur le président,

Nous avons promis de faire preuve de responsabilité sur le plan financier – et c'est ce que nous faisons.

Nous avons promis de juguler le déficit – et c'est ce que nous faisons.

Nous avons promis de réduire la croissance des dépenses – et c'est ce que nous faisons.

Nous avons promis de mieux *gérer* l'appareil gouvernemental – et c'est ce que nous faisons.

Monsieur le président, je suis fier de ce bilan. Notre gouvernement a su prendre les décisions qui s'imposaient pour réaliser les changements dont le Canada a besoin pour préserver sa stabilité financière et faire en sorte que les Canadiens soient en mesure de relever les défis et de saisir les possibilités à venir.

Merci.

Les initiatives de gestion

La gestion productive

Le gouvernement a établi un plan en 1984 pour gérer l'économie en vue d'une gestion plus productive. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a exécuté ce plan. Il en est résulté des économies pour le contribuable, une augmentation de l'efficience des opérations gouvernementales et une amélioration de l'exécution des programmes.

Gestion des dépenses

Pour gérer le budget des dépenses, le gouvernement a dû redresser sa propre situation financière en veillant à ce que les dépenses correspondent davantage aux recettes. Afin de limiter la croissance des dépenses gouvernementales, des efforts concertés visant à contrôler et à réduire les dépenses ont été nécessaires. Le gouvernement a appliqué des restrictions globales, adopté des méthodes plus commerciales et éliminé progressivement, réduit ou abolit des programmes. Le démantèlement du programme énergétique national, la réduction des subventions consenties à VIA Rail et la signature d'ententes salariales raisonnables sont autant d'exemples des mesures importantes prises par le gouvernement afin de contrôler les dépenses.

Dépenses de programmes du gouvernement fédéral

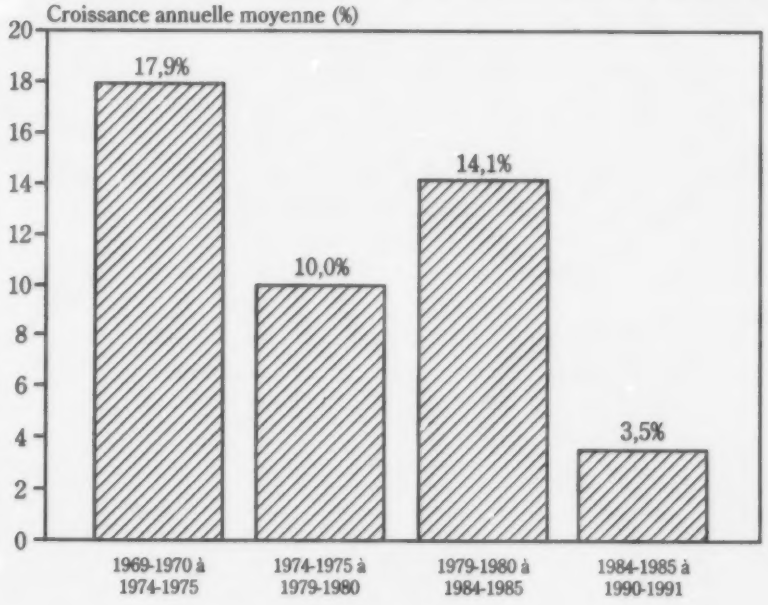

Dans la gestion des dépenses, le gouvernement a réussi à arrêter la forte tendance à la hausse des dépenses constatées au cours des années 70 et au début des années 80. Pour 1990-1991, les dépenses pour les programmes gouvernementaux n'augmenteront que de 3,0 p. 100, ce qui est de beaucoup inférieur au taux d'inflation. Les dépenses de programmes s'établissent à 3,6 p. 100, en moyenne depuis cinq ans, ce qui contraste vivement avec la moyenne de croissance annuelle très élevée de 14,1 p. 100 au cours des cinq années précédentes. La croissance des dépenses de programmes en 1990-1991 est largement imputable à l'accroissement des paiements de transferts aux particuliers et à d'autres administrations.

Sous l'angle de la gestion globale de ses ressources financières, le gouvernement a sensiblement modifié le rapport entre les recettes et les dépenses - la balance de fonctionnement de l'État. En 1984-1985, le gouvernement a hérité d'un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars. Par un effort concerté de contrôle des dépenses et de restriction, le gouvernement a transformé ce déficit en un excédent de fonctionnement de 9 milliards de dollars en 1989-1990, et un excédent prévu de 12,6 milliards en 1990-1991.

Recettes du gouvernement fédéral moins les dépenses de programmes

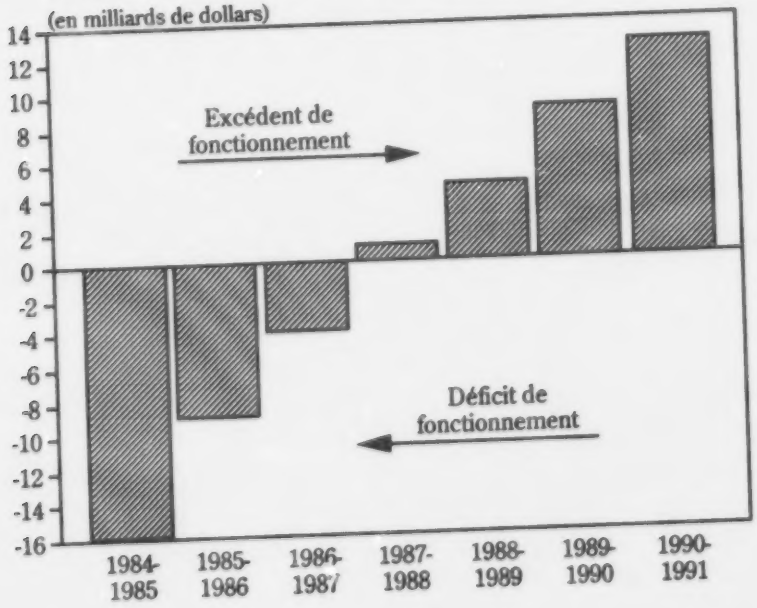

Gestion de l'État

Le gouvernement a fait preuve d'autant de rigueur dans l'application du calendrier de la gestion des opérations. Depuis 1984-1985, il a amélioré la gestion en cinq volets:

- la réduction des coûts de fonctionnement;
- le recours à des pratiques de gestion améliorées;
- l'amélioration des modes d'exécution des programmes;
- l'insistance sur la gestion en fonction des résultats;
- la revitalisation de la fonction publique.

1. *Réduction des coûts de fonctionnement*

Depuis 1984, le gouvernement cherche à réduire uniformément les budgets de fonctionnement des ministères. Aucun rajustement pour inflation n'a été apporté aux budgets de fonctionnement et d'entretien non salariaux de la plupart des ministères pendant les cinq dernières années, ce qui représente une baisse du pouvoir d'achat réel d'environ 20 p. 100.

Des réductions générales ont été apportées aux budgets de fonctionnement des ministères et à certaines dépenses, notamment la publicité, les services d'information et les voyages. Les réserves pour éventualités prévues dans le plan de dépenses général du gouvernement ont été considérablement réduites pour obliger les ministères à s'en tenir aux budgets accordés.

Les efforts de compression déployés par le gouvernement ont entraîné une baisse générale des dépenses de fonctionnement en proportion des dépenses totales et des dépenses de programmes. Malgré l'introduction de nouveaux programmes pour répondre à de nouvelles priorités, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital a encore diminué en termes réels au cours de cette période.

Le gouvernement continuera de façon rigoureuse à limiter la croissance du budget de fonctionnement de l'État. Il en sera ainsi jusqu'en 1994-1995. Les seules exceptions touchent, comme par le passé, les priorités en matière de santé, de sécurité et de protection du public, de même que les engagements soutenus à l'égard de certains programmes clés comme ceux touchant les soins de santé et les services offerts aux autochtones et aux anciens combattants. Par conséquent, la plupart des ministères devront poursuivre leurs activités sans que leur budget de fonctionnement non salarial n'augmente. Cette politique a entraîné une certaine rationalisation des services et elle a aussi incité les gestionnaires à trouver de nouvelles façons d'exécuter leurs programmes de façon plus efficiente et à mieux gérer les ressources mises à leur disposition.

Les ententes salariales dans la fonction publique témoignent également d'un engagement responsable envers le contribuable tout en étant justes pour les employés. Au cours des cinq dernières années, les ententes salariales dans la fonction publique ont été inférieures à celles du secteur privé et des administrations provinciales et en deçà du taux d'inflation.

Ententes salariales réelles

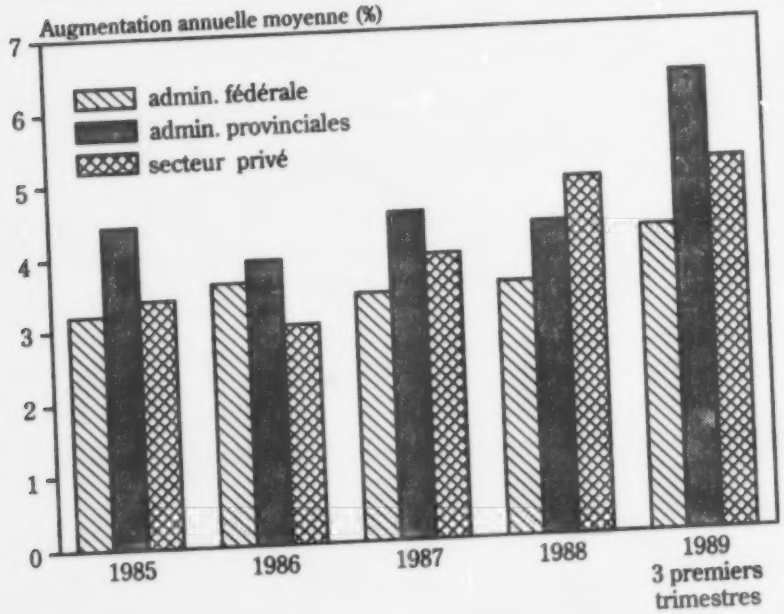

2. ***Recours à des pratiques de gestion améliorées***

Le gouvernement a adopté une approche plus commerciale et plus modeste à l'égard de ses opérations. Il a instauré des mesures de réduction des coûts et d'autres mesures visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de ses opérations. Dix domaines importants ont été touchés:

- Gestion de la trésorerie

  Depuis 1985, la gestion améliorée de la trésorerie a permis aux contribuables d'économiser 941 millions de dollars, ce qui dépasse l'objectif de 873 millions prévu dans le budget de 1986. Au nombre des nouvelles pratiques, mentionnons l'élimination des comptes de banque non porteurs d'intérêt, l'utilisation de cartes de crédit et de chèques de voyage, le règlement des comptes à la date d'échéance seulement et l'accélération des remises d'impôt.

- Gestion des biens fonciers

  Les réformes ont porté surtout sur la vente des terres qui n'étaient plus requises pour l'exécution des programmes gouvernementaux. Depuis 1985, les ventes de terrains ont atteint plus de 400 millions de dollars. En outre, le gouvernement mise davantage sur la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour appuyer l'exécution de ses programmes, dont voici deux exemples, l'aérogare n° III de l'aéroport Lester B. Pearson et l'ambassade du Canada à Tokyo. Les économies dans cette transaction sont évaluées à 190 millions de dollars.

- Gestion des éléments d'actif

  La gestion des éléments d'actif s'est améliorés. Les ministères ont plus de latitude pour acheter directement les acquisitions de faible valeur dont ils ont besoin, sans passer par Approvisionnements et Services Canada. Le relèvement du plafond des achats que les ministères peuvent effectuer eux-mêmes fera en sorte que les marchés de faible valeur ne paralyseront plus le système centralisé des acquisitions de ASC. Cette façon de procéder réduit la paperasserie et accélère le processus des acquisitions. Le ministère des Approvisionnements et Services a demandé aux fournisseurs de soumissionner des accords principaux d'offre permanente pour l'achat de claviers d'ordinateurs, de micro-ordinateurs, d'imprimantes, de photocopieurs et des accords d'entretien. Les économies ainsi réalisées depuis deux ans sont évaluées à 125 millions de dollars et cette approche a grandement simplifié le processus des acquisitions des ministères.

- Recouvrement des coûts

  Le gouvernement récupère une plus grande partie des coûts des services offerts à certains utilisateurs. Malgré ces augmentations, la plupart des services ne seront financés qu'en partie par les utilisateurs, mais le fardeau de leur prestation sera réparti plus équitablement entre les principaux utilisateurs et l'ensemble des contribuables. En 1990-1991, les recettes tirées de la facturation des utilisateurs externes devraient atteindre quelque 3 milliards de dollars, soit presque le double des 1,6 milliards recueillis en 1984-1985.

- Amélioration des pratiques internes

  Des améliorations ont été apportées à la structure, au fonctionnement et aux méthodes de gestion. Ainsi, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a réduit ses frais généraux d'environ 10 p. 100 en rationalisant ses fonctions administratives. Le ministère des Anciens combattants a intégré ses bureaux à ceux de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions dans 32 districts, établissant un système de comptoir unique pour les anciens combattants. Statistique Canada

a élaboré des méthodes statistiques normalisées et raffiné ses méthodes de traitement des statistiques, entraînant une réduction des coûts et une chute des demandes adressées aux entreprises de 60 p. 100.

- Réduction de la paperasserie

  Le gouvernement a soulagé les petites entreprises du lourd fardeau qu'il leur impose à cause de la paperasserie lorsque celles-ci demandent l'accès à ses services et programmes. Les formules ont été simplifiées et les exigences ont été considérablement rationalisées. Par exemple, Statistique Canada se sert maintenant de données fiscales au lieu d'enquêtes spéciales, ce qui permet d'alléger le fardeau de la paperasserie. À l'interne, le gouvernement a réduit au minimum ses exigences en matière de rapports pour que les ministères soient responsables.

- Investissements en matière d'automatisation

  Les ministères ont accru leur productivité et amélioré le service au public en investissant dans les améliorations technologiques. Le nouveau système informatisé «Win exports» du ministère des Affaires extérieures permet à plus de 24 000 exportateurs canadiens de sonder de nouveaux marchés. D'autres programmes comme «Nouveaux exportateurs vers les États frontaliers» ont permis à des milliers d'entreprises canadiennes de percer sur le marché américain. Pour répondre à l'accroissement du volume de demandes de renseignements des prestataires d'allocations familiales et des retraités, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est doté de nouveaux commutateurs téléphoniques qui permettent aux préposés de traiter plus d'appels. Il a aussi mis sur pied un service téléphonique sans frais pour les prestataires habitant à l'extérieur des grandes métropoles.

- Simplification des règlements

  Le fardeau de la réglementation pour les particuliers et les entreprises a été réduit. Les utilisateurs de téléphones cellulaires n'ont plus à obtenir une licence radio individuelle, et le gouvernement a proposé dernièrement d'éliminer les licences pour la radio BP. On a mis fin à l'enregistrement individuel des aliments pour animaux et des engrais afin de permettre à l'industrie de répondre plus rapidement aux besoins des agriculteurs. La réglementation de l'industrie alimentaire a également fait l'objet de nombreuses améliorations. Ainsi, les catégories d'aliments congelés «de fantaisie», «de choix» et «standard» ont été remplacées par les catégories A, B et C, plus faciles à comprendre. La réforme de la réglementation a permis de réduire sensiblement le nombre de règlements approuvés par le gouvernement fédéral depuis 1986 (1 140 en 1986, 731 en 1987, 653 en 1988 et 585 en 1989).

- Adoption de méthodes de gestion respectueuses de l'environnement

  Les fonctionnaires en poste à Ottawa recevront des paniers spéciaux pour le recyclage des déchets de papier. Ce programme permettra de réduire de 40 p. 100 le volume de déchets de papier, mesure qui abaissera les coûts de collecte des déchets tout en assurant la protection de l'environnement.

- Gestion des sociétés d'État

  L'adoption d'un nouveau régime de gestion des sociétés d'État qui assurera un juste équilibre entre l'intensification de l'obligation de rendre compte et l'accroissement de la marge de manoeuvre a donné des résultats à deux égards. La situation financière de nombreuses sociétés d'État s'est améliorée sensiblement. Le Canadien national (CN), par exemple, a réduit sa dette à long terme, la faisant passer de 3,5 milliards de dollars en 1986 à moins de 2 milliards de dollars en 1989. Grâce à des mesures d'accroissement de la productivité et à d'autres initiatives, la Société canadienne des postes a réalisé des bénéfices en 1988-1989, ceux-ci s'élevant à 96 millions de dollars par rapport à une perte d'exploitation de 395 millions de dollars en 1984-1985. En outre, les activités de bon nombre de sociétés d'État ont été rationalisées. Depuis 1984, le nombre d'employés dans les sociétés d'État a diminué de 75 000, principalement grâce à des gains de productivité.

  Le gouvernement a continué de se dessaisir de l'actif des sociétés qui n'ont plus besoin de sa participation dans l'intérêt du public. Les sociétés ainsi privatisées se portent bien; Canadair, par exemple, maintient toujours sa réputation de constructeur d'avions d'affaires et d'avions commerciaux à réaction depuis sa vente à Bombardier. Au total, 18 sociétés ont été vendues et 8, dissoutes.

3. *Nouvelles façons d'exécuter les programmes*

Le gouvernement a mis au point diverses façons de mieux exécuter ses programmes, en s'inspirant des efforts et des idées de particuliers et de groupes canadiens et en appliquant de nouvelles mesures et d'autres arrangements organisationnels.

- Recours au secteur privé

  Le gouvernement a octroyé un marché au secteur privé pour qu'il administre les formalités de voyage des fonctionnaires. Parce que le coût des billets est réduit et que des frais proportionnels sont versés au gouvernement, celui-ci a pu économiser environ 4 millions de dollars en frais de déplacement au cours du dernier exercice. Le gouvernement a en outre économisé 23 millions après avoir négocié des tarif réduits pour les billets d'avion. Le ministère des Anciens

combattants a récemment conclu un marché avec la Croix Bleue du Canada pour fournir aux anciens combattants admissibles une «carte à monocircuit» leur permettant d'obtenir des services médicaux et dentaires, des services de soins infirmiers et des fournitures médicales.

- Gouvernement participatif

  De nombreux programmes ou activités mis en place par le gouvernement fédéral dans l'intérêt national sont de nature communautaire, essentielle à l'économie locale ou encore d'intérêt spécial ou destinés à des groupes particuliers. Le ministère des Pêches et Océans a lancé un programme de location de petits ports de pêche à des administrations portuaires locales qui seront dorénavant chargées des réparations mineures (jusqu'à 15 000 $) et de l'entretien. Toutefois, ces administrations seront libres de fixer elles-mêmes les frais et d'établir leurs propres priorités. En outre, bon nombre de Canadiens manifestent de l'intérêt pour des activités spéciales, et le gouvernement les encourage à participer. Par exemple, les vétérans de la GRC offrent gratuitement de leur temps pour servir de guide et de réceptionniste dans les musées, ou pour aider les enfants et les personnes âgées à mettre sur pied des activités de prévention policière. En 1988-1989, 4 000 bénévoles ont consacré 95 000 heures dans les parcs nationaux et les lieux historiques.

- Organismes de service spéciaux

  Le gouvernement travaille à élaborer de nouvelles façons d'offrir ses services d'une manière plus efficace. Les organismes de services spéciaux sont des services ministériels qui jouiront d'une plus grande marge de manoeuvre en ce qui touche leurs activités courantes. L'amélioration du rendement sera possible grâce à l'établissement d'objectifs rigoureux, à l'élaboration de meilleures techniques de mesure du rendement, à l'application et à l'adaptation des meilleures pratiques de gestion des secteurs privé et public et à la délégation aux gestionnaires des responsabilités voulues en ce qui concerne les activités opérationnelles. Des organismes pilotes de service spéciaux seront établis dans deux services d'Approvisionnements et Services Canada (Services des communications et Services de vérification et de gestion), à l'Agence des télécommunications gouvernementales, au Bureau des passeports et au Programme de formation du personnel de la fonction publique.

4. ***Gestion axée sur les résultats***

En 1986, le gouvernement a lancé l'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM) pour changer la culture de gestion de la fonction publique. Ce régime insiste sur l'atteinte de résultats tout en donnant aux ministères et aux cadres supérieurs une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne la gestion des ressources mises à leur disposition.

Cette politique offre aux gestionnaires de nouvelles mesures incitatives en vue de mieux gérer.

- les ministères sont maintenant autorisés à réinvestir une partie du produit de l'augmentation des frais imposés aux utilisateurs et ce, en vue d'apporter les améliorations nécessaires aux services dont découlent ces recettes;

- les ministères peuvent reporter une partie de leur budget de fonctionnement, ce qui leur permettra de s'attacher davantage à l'efficacité globale sur le plan des coûts et à l'efficience des programmes plutôt qu'à la nécessité de dépenser, à la fin de l'exercice, des fonds qui, autrement, deviendraient périmés;

- les ministères peuvent retenir une somme équivalant à 30 p. 100 du prix de vente de leurs éléments d'actif excédentaires, ce qui leur permettra d'aliéner rapidement ces éléments d'actif lorsque cette mesure s'avère la meilleure solution sur le plan économique.

- les ministères pourront désormais conserver et réutiliser les sommes économisées sur leur budget par suite d'améliorations apportées au chapitre de la productivité dans les activités qui résultent de l'utilisation de leurs propres crédits.

  Insistant sur les résultats plutôt que sur les méthodes adoptées, les ministères doivent fixer leurs propres objectifs relativement à l'exécution de leurs programmes, ce qui leur permet, ainsi qu'au Conseil du Trésor, de déterminer s'ils atteignent ces objectifs de façon efficace et efficiente.

5. *La revitalisation de la fonction publique*

Afin d'accélérer la création d'une fonction publique plus motivée, plus qualifiée et plus productive, le Premier ministre a lancé récemment l'initiative «Fonction publique 2000». Ce projet a pour objectif d'offrir, aux Canadiens, les meilleurs services possibles, de la façon la plus rentable. Le projet de renouvellement de la fonction publique obligera cette dernière à relever d'importants défis. Il faudra notamment simplifier le régime d'embauche et d'administration du personnel du gouvernement, réduire les contrôles administratifs exercés par les organismes centraux afin d'accorder une plus grande latitude aux ministères et de les rendre plus distinctement comptables des résultats obtenus, clarifier le rôle des organismes centraux et des systèmes d'administration du personnel et de contrôle administratif, et accroître l'efficience et améliorer les méthodes d'exécution des programmes.

La gestion productive est décrite plus en détail au Chapitre 3 de la Partie I du Budget des dépenses principal.

La taille de la fonction publique

Le Budget des dépenses principal de 1990-1991 prévoit 227 415 années-personnes, ce qui représente une réduction de 781 années-personnes par rapport au Budget des dépenses principal de l'année dernière. C'est la cinquième année consécutive que la taille de la fonction publique est réduite. Le gouvernement a réussi à renverser la tendance à la croissance établie au cours de la première moitié des années 80 (voir le graphique 1), et l'a remplacée par cinq années consécutives de diminution des années-personnes (voir le graphique 2), ce qui démontre l'importance qu'attache le gouvernement au contrôle de la taille de la fonction publique. Les efforts du gouvernement ont permis de réduire la taille de la fonction publique à son plus bas niveau depuis 17 ans.

Le Budget des dépenses principal de 1990-1991 marque la fin du programme de réduction des effectifs. Le programme avait été instauré en 1985 afin d'éviter la croissance prévue de 15 000 années-personnes au cours des cinq années suivantes, c'est-à-dire jusqu'en 1990-1991, et de réaliser plutôt une réduction de 15 000 années-personnes.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a réduit la taille de la fonction publique de 23 542 années-personnes au total, ce qui représente une réduction de près de 10 p. 100 par rapport au nombre d'années-personnes de 1985-1986. Le gouvernement a reconnu en même temps son obligation d'assurer l'exécution efficace des programmes, de faire face aux nouvelles priorités et de maintenir les niveaux de services essentiels dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la protection du public. Par conséquent, au cours des cinq dernières années, 11 165 années-personnes supplémentaires ont été approuvées pour de telles initiatives, par exemple pour améliorer le système de traitement des demandes d'immigration. Il en a résulté une diminution nette de 12 377 années-personnes en 1990-1991 par rapport à 1985-1986. La taille de la fonction publique a diminué de 5 p. 100 au lieu de s'accroître de 5 p. 100 comme cela aurait été le cas si le programme de réduction des effectifs n'avait pas été appliqué.

C'est surtout en cherchant à favoriser une gestion plus productive tout en assurant le maintien des services essentiels touchant la santé, la sécurité et la protection du public que l'objectif du programme de réduction des effectifs a été réalisé. Les ministères ont réussi à maintenir les programmes gouvernementaux sans abaisser les niveaux de services parce que les gestionnaires de la fonction publique se sont efforcés d'apporter les réductions en adoptant de saines pratiques de gestion.

S'étant engagé à être un bon employeur, le gouvernement a exécuté le programme de façon responsable. Du nombre total d'employés touchés, environ 1 000 employés ont été mis en disponibilité. De ce nombre, 165 demeurent toujours sur la liste des bénéficiaires de priorité et ont encore des chances de trouver de l'emploi dans la fonction publique.

Le gouvernement voulait s'assurer que chaque employé touché ait toutes les occasions possibles de se trouver un autre emploi dans la fonction publique. Le gouvernement et les syndicats de la fonction publique ont collaboré à la mise en oeuvre de la Politique sur le réaménagement des effectifs afin d'assurer la disponibilité d'emplois pour les personnes touchées. En 1989, cette politique, qui sert à la réaffectation des employés excédentaires, a été améliorée davantage. En vertu des nouvelles dispositions ajoutées à la politique, on garantit aux employés une formation d'une durée maximale d'un an. Les employés qui sont disposés à suivre une formation auront plus de facilité à se trouver un autre emploi.

Graphique 1

Années-personnes autorisées 1980-1981 à 1985-1986

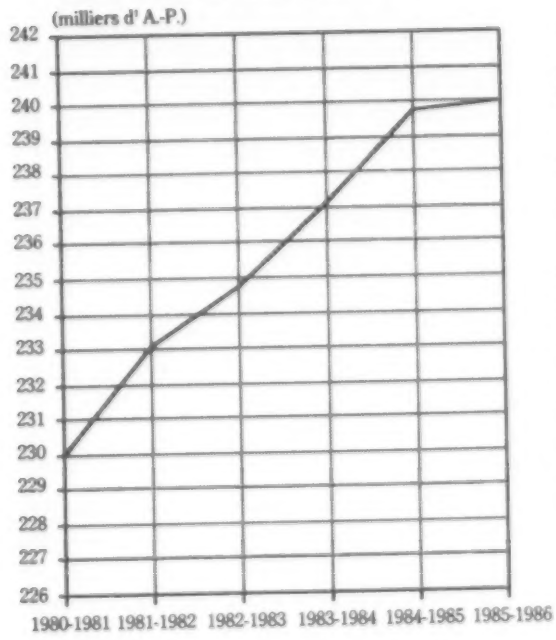

Graphique 2

Années-personnes autorisées 1985-1986 à 1990-1991

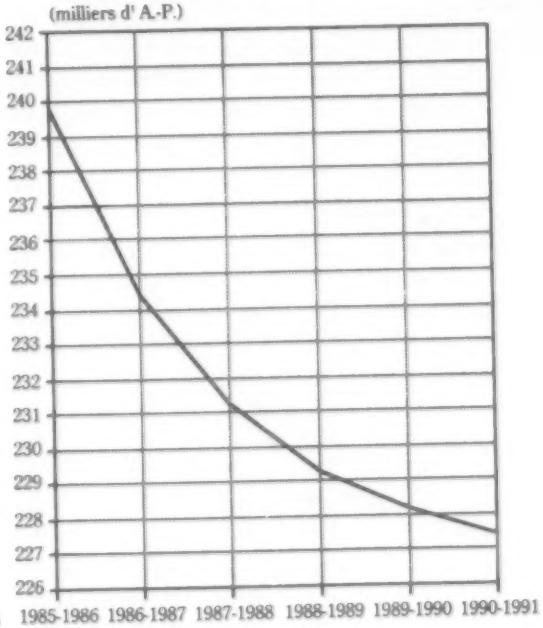

Années-personnes en 1990-1991

Le tableau 1 figurant à la page suivante compare les années-personnes de 1989-1990 et celles de 1990-1991 dans tous les ministères et organismes.

TABLEAU 1

Années-personnes par ministère ou organisme (1989-1990 et 1990-1991)

Ministère/Organisme	Budget des dépenses principal 1989-1990	Budget des dépenses principal 1990-1991	Variation
AFFAIRES EXTÉRIEURES			
Ministère	4 447	4 498	51
Agence canadienne de développement international	1 127	1 118	(9)
Secrétariat canadien	-	8	8
Commission mixte internationale	42	45	3
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN			
Ministère	4 199	4 102	(97)
AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE			
Ministère	319	319	-
AGRICULTURE			
Ministère	11 325	11 222	(103)
ANCIENS COMBATTANTS			
Ministère	3 747	3 700	(47)
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES			
Ministère	9 495	9 318	(177)
COMMUNICATIONS			
Ministère	2 416	2 336	(80)
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	389	423	34
Archives nationales du Canada	800	792	(8)
Office national du film	728	717	(11)
Bibliothèque nationale	504	498	(6)
Musées nationaux du Canada	992	938	(54)
CONSEIL DU TRÉSOR			
Secrétariat	829	825	(4)
Contrôleur général	166	180	14

Ministère/Organisme	Budget des dépenses principal 1989-1990	Budget des dépenses principal 1990-1991	Variation
CONSEIL PRIVÉ			
Ministère	459	460	1
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	23	22	(1)
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	-	300	300
Directeur général des élections	54	55	1
Conseil économique du Canada	119	118	(1)
Administration du pipe-line du Nord	2	2	-
Commission des relations de travail dans la fonction publique	135	135	-
CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS			
Ministère	2 230	2 202	(28)
Tribunal de la concurrence	13	13	-
Commission du droit d'auteur	2	6	4
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	12	12	-
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	22	28	6
Commission de révision des marchés publics	-	10	10
DÉFENSE NATIONALE			
Ministère	33 089	32 894	(195)
Protection civile Canada	102	102	-
DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN	313	313	-
EMPLOI ET IMMIGRATION			
Ministère/Commission	24 362	24 163	(199)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	409	493	84
Condition féminine - Bureau de la coordonnatrice	46	46	-
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES			
Ministère	4 755	4 377	(378)
Commission de contrôle de l'énergie atomique	264	321	57
Office national de l'énergie	336	336	-
ENVIRONNEMENT	9 964	10 031	67
FINANCES			
Ministère	679	695	16
Tribunal canadien du commerce extérieur	82	85	3
Privatisation et affaires réglementaires	84	84	-

Ministère/Organisme	Budget des dépenses principal 1989-1990	Budget des dépenses principal 1990-1991	Variation
FORÊTS	1 226	1 301	75
GOUVERNEUR GÉNÉRAL	127	129	2
INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE			
Ministère	2 271*	2 267	(4)
Agence spatiale canadienne	-	155	155
Investissement Canada	126	126	-
Conseil national de recherches du Canada	3 457	3 282	(175)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	173	172	(1)
Conseil des sciences du Canada	29	29	-
Statistique Canada	4 103	4 028	(75)
JUSTICE			
Ministère	1 509	1 564	55
Commission canadienne des droits de la personne	178	203	25
Commissaire à la magistrature fédérale	35	35	-
Cour fédérale du Canada	268	273	5
Commission de réforme du droit du Canada	37	36	(1)
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	71	74	3
Cour suprême du Canada	117	139	22
Cour canadienne de l'impôt	59	97	38
PÊCHES ET OCÉANS	5 994	5 939	(55)
REVENU NATIONAL			
Douanes et Accise	9 691	9 859	168
Impôt	20 861	21 888	1 027
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	8 780	8 514	(266)
Conseil de recherches médicales	53	61	8
SECRÉTARIAT D'ÉTAT			
Ministère	2 626	2 567	(59)
Ministère d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)	274	291	17
Commission de la fonction publique	2 461	2 384	(77)
Conseil de recherches en sciences humaines	96	96	-
SOLLICITEUR GÉNÉRAL			
Ministère	252	256	4
Service correctionnel	10 404	10 526	122
Commission nationale des libérations conditionnelles	271	284	13
Gendarmerie royale du Canada	3 297	3 297	-
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	11	12	1
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	18	26	8

*Ce chiffre tient compte de la réorganisation du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Ministère/Organisme	Budget des dépenses principal 1989-1990	Budget des dépenses principal 1990-1991	Variation
TRANSPORTS			
Ministère	20 202	19 839	(363)
Bureau canadien de la sécurité aérienne	196	–	(196)
Tribunal de l'aviation civile	6	6	–
Administrateur de l'Office du transport du grain	30	30	–
Office national des transports	527	491	(36)
TRAVAIL			
Ministère	877	898	21
Conseil canadien des relations du travail	90	90	–
TRAVAUX PUBLICS	8 312	7 809	(503)
Total	228 196	227 415	(781)

Le Plan de contrôle des dépenses

Aperçu

En se dotant d'un plan de contrôle des dépenses, le gouvernement continue de réduire le déficit et de resserrer les dépenses, comme il l'a annoncé dans le budget du 20 février 1990.

Le présent document expose la structure du plan, décrit les modalités des mesures précises qu'il englobe et explique également comment les compressions exposées dans le plan se rattachent au Budget des dépenses principal de cette année.

Les économies

Combiné aux mesures de restriction et de gestion annoncées par le président du Conseil du Trésor en décembre 1989, le plan permettra d'économiser 19,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Par suite des mesures contenues dans ce plan, les dépenses de programmes de 1990-1991 n'augmenteront que de 3,0 p. 100, soit beaucoup moins que le taux d'inflation prévu.

Une méthode sélective de contrôle des dépenses

Le gouvernement a adopté une approche qui établit une différence entre les programmes en fonction de leurs taux de croissance respectifs.

Le gouvernement agit de cinq façons:

1. il *exempte* des réductions *les paiements de transfert fédéraux importants aux particuliers ainsi que deux paiements de transfert importants aux provinces moins riches*;
2. il *limite* le taux de croissance annuel de *programmes clés*;
3. il *gèle plusieurs programmes* afin d'en rattacher la croissance à la capacité de payer;
4. il *réduit ou élimine d'autres programmes* en tenant compte de la gravité de la situation financière du pays;
5. il lance *de nouvelles mesures administratives* pour accroître l'efficience de l'appareil gouvernemental.

Les éléments

1. *Exemption des paiements de transfert fédéraux importants aux particuliers et exemption de deux paiements de transfert importants aux provinces moins riches*

Le gouvernement exempte les programmes fédéraux importants qui font des paiements en espèces aux particuliers canadiens. La sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales et la pension et les allocations des anciens combattants ne sont pas touchés.

L'assurance-chômage est également exemptée, compte tenu de l'importance de ces prestations pour les Canadiens incapables de trouver du travail et de l'aide qu'elle offre aux Canadiens désireux d'accroître leurs compétences professionnelles en vue de se recycler.

Les paiements de péréquation destinés aux provinces moins riches sont également exemptés. Grâce à ces paiements, toutes les provinces peuvent offrir des services gouvernementaux comparables en levant des impôts semblables. Les transferts destinés aux provinces moins riches aux termes du Régime d'assistance publique du Canada sont également exemptés.

2. *Limitation du taux de croissance annuel de programmes clés au cours des deux prochaines années*

Plusieurs programmes prioritaires ont connu une croissance rapide ces dernières années, notamment les Sciences et la Technologie, l'Aide publique au développement et la Défense.

Le contrôle des dépenses exige que des restrictions soient appliquées, même à ces programmes importants. Leur progression est donc limitée à 5 p. 100 pendant chacune des deux prochaines années. Les paiements de transfert versés aux provinces dont la situation financière est meilleure en vertu du Régime d'assistance publique du Canada seront eux aussi limités à ce taux d'augmentation.

Le financement de certains programmes destinés aux Indiens et aux Inuit, un autre secteur clé, sera également limité à 5 p. 100 au cours des deux prochaines années.

La limitation des dépenses de ce groupe de programmes produira des économies de 1,51 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

3. ***Gel du financement de plusieurs programmes afin de ramener leur croissance prévue dans les limites de la capacité de payer***

Le gouvernement a décidé de geler les dépenses d'un certain nombre de programmes dont la priorité ne peut justifier la croissance au rythme passé de leur financement en cette période de compression. Les économies prévues sont évaluées à 7,57 milliards de dollars.

Trois secteurs sont touchés:

- Certains *transferts et crédits destinés aux provinces* seront gelés à leur niveau actuel. Depuis quelques années, les transferts au titre du Financement des programmes établis ont crû à un rythme largement supérieur à 5 p. 100. La valeur par habitant de ces transferts sera limitée à leur niveau de 1989-1990 pour les deux prochaines années. L'aide financière augmentera en fonction de l'accroissement de la population de chaque province, soit d'environ 1 p. 100 à l'échelle nationale. Les transferts aux provinces visant l'impôt sur le revenu des services publics seront gelés. Les économies dans ce secteur sont évaluées à 7,41 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

- Les *subventions visant les immobilisations et le fonctionnement de certaines sociétés d'État* sont également gelées. La contribution du gouvernement au budget des immobilisations de la Société Radio-Canada sera réduite en 1990-1991 et en 1991-1992. Le budget de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sera maintenu à son niveau de 1989-1990. Par ailleurs, le gel de la subvention de fonctionnement de Marine Atlantique obligera cette dernière à accroître la rentabilité de ses services de traversier. Ces économies totaliseront 57,8 millions de dollars.

- Les fonds budgétaires affectés à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) seront gelés au niveau établi pour 1989-1990. Le maintien des *prêts à des conditions de faveur* à leur niveau actuel n'empêchera pas la SEE de financer plusieurs importants projets d'exportation. Parallèlement, le gel indique aux autres pays la volonté de limiter le recours aux prêts à des conditions de faveur pour tenter d'obtenir des contrats. Les économies devraient atteindre 75 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

4. ***Réduction importante ou élimination de plusieurs autres programmes et projets, vu la gravité de la situation financière du pays***

Le gouvernement prend des mesures afin d'éliminer ou de réduire sensiblement les programmes qui ne justifient pas un accroissement de son aide en cette période d'importantes restrictions. Les économies qui seront réalisées au chapitre de ces programmes sont évaluées à 2,14 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Trois catégories de programmes sont ainsi touchées:

- Réductions dans les secteurs nécessitant une plus grande autonomie

  Les *subventions et contributions à certains organismes bénévoles* seront limitées. Les dépenses à ce titre touchent le financement d'une vaste gramme de projets et une aide soutenue au fonctionnement d'un grand nombre de groupes et d'organismes. Le gouvernement a décidé de réduire le budget des subventions et contributions du Secrétariat d'État, de Multiculturalisme et Citoyenneté et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les économies prévues s'élèveront à 157 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

  Les dépenses du Programme des ports pour petites embarcations seront comprimées par une réduction de l'ampleur des nouveaux projets en 1990-1991 et par la recherche de nouvelles modalités de gestion et de fonctionnement des ports de plaisance au cours des années suivantes. Les économies sont évaluées à 29 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

- Élimination de programmes et de projets touchant l'aide à l'industrie

  Les *subventions et l'aide destinées au secteur de l'énergie* sont réduites, puisque les politiques gouvernementales de libéralisation des marchés ont pour effet de réduire l'aide requise par l'industrie, et parce que leur coût ne peut être justifié en période d'importantes restrictions. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, le dernier programme de subvention aux entreprises fondé sur la demande et illimité, a été aboli le soir du budget. Le gouvernement a également retiré son offre d'aide aux commanditaires du projet OSLO, qui porte sur la mise en valeur de sables bitumineux. Les économies prévues dans ce domaine au cours des cinq prochaines années atteindront 1,41 milliard de dollars.

Le gouvernement se retire d'un *projet d'immobilisations coûteux*, celui du brise-glace Polar 8. L'évolution de la situation politique mondiale depuis 1985, lorsque le projet a été annoncé, permet au Canada de s'en remettre davantage au droit international et à d'autres accords, plutôt qu'à des mesures de surveillance directe, pour affirmer sa souveraineté dans l'Arctique. À l'origine, le coût estimatif du projet avait été évalué à 565 millions de dollars; selon les prévisions actuelles, le coût du projet pourrait dépasser les 680 millions. Une somme de 373 millions de dollars déjà affectée au projet sera économisée, ainsi que 178 millions de dollars qui avaient été réservés dans le budget de la défense.

- Réduction des nouveaux engagements

  Les *nouveaux engagements au chapitre du logement social* seront moins élevés que prévu, sans que cela ne porte atteinte aux engagements existants. Des économies de 165 millions de dollars au cours des cinq prochaines années sont prévues.

5. *Lancement de nouvelles mesures administratives*

Le gouvernement continue de gérer étroitement ses propres activités afin de maximiser la productivité de ses ressources. Le 15 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor a annoncé un certain nombre de mesures devant garantir l'utilisation judicieuse des deniers publics. Les mesures contenues dans le présent plan de contrôle des dépenses renforcent et prolongent ces dernières. Les économies prévues atteindront 2,87 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Voici un aperçu de ces nouvelles mesures:

- Nouvelle politique sur les subventions aux entreprises

  Le gouvernement a décidé d'adopter une approche plus méthodique en ce qui concerne ses programmes d'aide aux entreprises. Elle s'appliquera aux demandes de subventions reçues après le 19 février 1990, à minuit. Plus particulièrement, sous réserve de certaines exemptions bien précises, le gouvernement exigera le remboursement des importantes contributions versées aux entreprises pour des projets commerciaux. La politique établira des lignes directrices rigoureuses relatives aux modalités de remboursement. Cela constitue un important changement de cap quant à la façon dont le gouvernement entrevoit son aide aux entreprises. Par suite de ce changement, qui intègre la notion de partage des risques et des récompenses, le gouvernement cherchera davantage à investir dans les secteurs de développement économique plutôt qu'à subventionner tout simplement le secteur privé.

- Plafonnement des budgets de fonctionnement des ministères

  Le gouvernement prolonge de deux ans, au-delà de 1992-1993, l'imposition du plafond de 2 p. 100 sur la croissance des budgets de fonctionnement non salariaux de la plupart des ministères. Ces derniers seront donc obligés de maximiser l'efficience de leurs activités. Comme il n'offre une compensation annuelle qu'aux ministères confrontés à des hausses de coûts inévitables et oeuvrant dans les domaines les plus prioritaires, notamment la santé, la sécurité et la protection du public, la plupart des ministères devront gérer leurs dépenses non salariales avec un pouvoir d'achat réduit de 20 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Il sera ainsi possible d'économiser 450 millions de dollars.

- Versement de dividendes par les sociétés d'État

  Les sociétés d'État rentables seront tenues de contribuer à la réduction du déficit en versant périodiquement des dividendes au gouvernement. Cette pratique confirme la détermination du gouvernement à considérer sa participation dans des entreprises concurrentielles sur le plan commercial comme un investissement. Les versements de dividendes devraient rapporter des recettes supérieures à 400 millions de dollars sur cinq ans.

- Gestion de la trésorerie

  Afin d'améliorer davantage la gestion de la trésorerie, la Banque du Canada accélérera la remise de ses revenus de placements. Revenu Canada, Impôt se verra confier des ressources supplémentaires pour améliorer le recouvrement des comptes en souffrance et étendre la portée de ses activités de vérification et d'application de la loi. En outre, la Société canadienne des ports et sept administrations portuaires locales sont tenues de verser 100 millions de dollars à même leurs réserves, qui excèdent actuellement leurs besoins à court terme. Les recettes totaliseront 1,74 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

- Poursuite de la privatisation

  Le gouvernement continuera de se départir des sociétés auxquelles la participation de l'État n'est plus nécessaire. C'est ainsi qu'il a décidé de liquider sa participation dans Télésat Canada et de se défaire de deux anciennes divisions de l'EACL, Nordion International et Theratronics International.

- Rationalisation des organismes et des sociétés

  Trois sociétés d'État qui ne sont plus nécessaires seront dissoutes et leurs activités seront confiées à d'autres entités fédérales:

  - l'Office canadien des provendes;
  - la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée;
  - la Corporation Place du Havre Canada.

  Par ailleurs, le gouvernement ne mettra pas sur pied l'Office de réexamen du service postal et abolira le Comité d'examen des services postaux établi provisoirement.

Examen du budget des dépenses

Le gouvernement a scruté tous ses secteurs de dépenses pour élaborer ce plan de contrôle des dépenses, qui touche directement 60 p. 100 des dépenses de programmes. Les dépenses du dernier groupe de programmes, auxquels correspondent 40 p. 100 des dépenses de programmes, seront encore moins élevées en 1990-1991 que cette année. Même si les crédits de ces programmes s'amenuisent, le gouvernement n'en poursuivra pas moins régulièrement l'examen pour en garantir la rentabilité.

Rattachement des mesures de réduction des dépenses au Budget des dépenses principal

Chacune des mesures touchant les dépenses annoncées dans le budget, exception faite de celles qui doivent être sanctionnées par des dispositions législatives, est traduite dans le Budget des dépenses principal.

Les mesures qui ne se reflètent pas dans le Budget des dépenses principal sont les suivantes:

- le plafond de 5 p. 100 sur le financement aux provinces ne recevant pas de paiements de péréquation en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC);

- le gel du montant par habitant des transferts aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE);

- les modifications apportées à la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*;

- l'élimination du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada;

- l'abolition de l'Office canadien des provendes, de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée et de la Corporation Place du Havre Canada.

Cette façon de faire est conforme à la pratique de longue date selon laquelle le Budget des dépenses ne présume pas des mesures législatives du Parlement.

Deux autres catégories de mesures faisant partie de ce plan de contrôle des dépenses sont reprises dans le plan financier du gouvernement, mais non dans le Budget des dépenses principal:

- la compression des budgets accordés au projet OSLO et à celui du brise-glace Polar 8, qui vise des affectations établies dans le cadre des dépenses;

- les mesures touchant les recettes, y compris les produits de la privatisation, les sommes économisées par une meilleure gestion de la trésorerie et les versements de dividendes par des sociétés d'État, sont prises en compte dans les recettes prévues dans le plan financier.

TABLEAU I

Plan de contrôle des dépenses

	1990-1991	1991-1992	Économies sur cinq ans
	Économies (en millions de dollars)		
I Principaux programmes exemptés			
• Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti			
• Allocations familiales			
• Pensions et allocations des anciens combattants			
• Prestations d'assurance-chômage			
• Péréquation			
• Regime d'assistance publique du Canada – provinces recevant des paiements de péréquation			
II Programmes à croissance limitée à 5 p. 100			
• Subventions et contributions en matière de sciences et de technologie	38,0	1,0	39,0
• Subventions et contributions choisies des Affaires indiennes	50,0	50,0	100,0
• Régime d'assistance publique du Canada* – provinces ne recevant pas de paiements de péréquation	75,0	80,0	155,0
• Défense	210,0	270,0	658,0
• Aide publique au développement	116,0	190,0	558,0
Total partiel	489,0	591,0	1 510,0
III Programmes à financement gelé			
• Financement des programmes établis*	869,0	1 541,0	7 364,0
• Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*	16,0	34,0	50,0
• Immobilisations de la Société Radio-Canada	5,0	15,0	20,0
• Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	6,4	7,4	13,8
• Société pour l'expansion des exportations	25,0	50,0	100,0
• Marine Atlantique	4,0	5,0	24,0
Total partiel	925,4	1 652,4	7 571,8

	1990-1991	1991-1992	Économies sur cinq ans
	Économies (en millions de dollars)		
IV Programmes réduits			
• Réduction des subventions et contributions			
• Secrétariat d'État	18,4	18,4	92,0
• Multiculturalisme et Citoyenneté	4,1	4,1	20,5
• Santé nationale et Bien-être social	12,2	12,2	43,7
• Ports pour petites embarcations	4,0	5,0	29,0
• Société canadienne d'hypothèques et de logement - logements sociaux	16,0	35,0	165,0
Total partiel	54,7	74,7	350,2
V Programmes et projets éliminés			
• Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada*	50,0	125,0	811,0
• Sables bitumineux OSLO**	0,0	46,0	602,0
• Brise-glace Polar 8**	84,0	62,0	373,0
Total partiel	134,0	233,0	1 786,0
VI Mesures administratives			
• Mesures touchant des organismes et des sociétés d'État	400,6	124,7	678,8
• Privatisation			
• Dividendes			
• Société canadienne des ports			
• Abolition d'organismes: Comité d'examen des services postaux Office canadien des provendes* Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée et Corporation Place du Havre Canada*			
• Gestion de la trésorerie			
• Créances - Impôt	167,0	230,0	1 237,0
• Banque du Canada	400,0	0,0	400,0
• Prolongation du plafond de 2 p. 100 sur les budgets non salariaux de F&E	–	–	450,0
• Anciens combattants	11,7	23,6	106,1
Total partiel	979,3	378,3	2 871,9
Économies connexes en frais de la dette publique	200,0	400,0	2 600,0
Économies résultant du plan de contrôle des dépenses	2 782,4	3 329,4	16 689,9
Mesures de réduction des dépenses et d'amélioration de la gestion de décembre 1989	246,1	450,2	2 805,6
Total	3 027,9	3 779,6	19 495,5

* Ne figure pas dans le Budget des dépenses principal parce que le Parlement n'a pas encore adopté la législation nécessaire.

** Économies sur les réserves déjà prévues dans le plan financier.

TABLEAU II

Mesures de réduction des dépenses et d'amélioration de la gestion annoncées le 15 décembre 1989

	1990-1991	1991-1992	Économies sur cinq ans
	Économies (en millions de dollars)		
Mesures de réduction des dépenses			
• Prolongation du plafond de 2 p. 100 sur les budgets non salariaux de F&E	-	150,0	1 050,0
• Réduction du budget de la Commission de la Capitale nationale	8,0	8,0	40,0
• Gel de grands projets dans la région de la Capitale nationale	6,7	48,6	55,3
• Vente de deux avions Challenger de la flotte d'avions d'affaires, économies liées au fonctionnement	4,7	4,7	23,5
• Réduction du budget des Affaires extérieures	10,0	15,0	95,0
• Réduction du budget de l'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	3,0	3,5	17,0
Total partiel	32,4	229,8	1 280,8
Mesures d'amélioration de la gestion			
• Report des fonds de fonctionnement sur les exercices suivants	180,0	-	180,0
• Aliénation des actifs excédentaires	3,0	5,0	38,0
• Dépôt direct, recyclage du papier, délégation accrue et gestion des stocks plus efficace	0,3	2,3	53,3
Total partiel	183,3	7,3	271,3
Mesures d'amélioration des opérations gouvernementales			
• Initiatives de recouvrement des coûts et de participation aux frais	-	50,0	410,0
• Programme canadien de prêts aux étudiants – Administration	-	61,0	244,0
• Recouvrement des coûts des services d'immigration et de visa	25,0	50,0	300,0
• Mesures supplémentaires de recouvrement des coûts – Parcs	1,3	1,3	13,7
• Gestion du spectre et vente de terrains	4,1	18,5	59,7
• Élimination progressive de la subvention postale	0,0	32,3	226,1
Total partiel	30,4	213,1	1 253,5
Total	246,1	450,2	2 805,6

A. Programmes à croissance limitée à 5 p. 100

Programme des subventions et contributions en matière de sciences et de technologie

La croissance des dépenses affectées à certaines subventions et contributions en matière de sciences et de technologie sera limitée, *dans l'ensemble*, à 5 p. 100 par année en 1990-1991 et en 1991-1992, ce qui permettra d'économiser 38 millions de dollars la première année et 1 million la deuxième.

Les programmes suivants seront touchés:

- Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense
- Nouveaux programmes de S-T d'Industrie, Sciences et Technologie Canada
- Programme de bourses du gouvernement canadien
- Réseaux de centres d'excellence
- Conseil national de recherches (subventions et contributions non liées au domaine spatial)
- Subventions et contributions à l'égard du Plan spatial

En raison des réductions de financement prévues en 1990-1991 et en 1991-1992, la mise en oeuvre de certaines initiatives se fera sur une période plus longue que prévu à l'origine.

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance aux sciences et à la technologie depuis 1984. Récemment, plusieurs nouveaux programmes ont été dévoilés et mis en place à l'aide du Fonds des sciences et de la technologie de 1,3 milliard de dollars annoncé par le Premier ministre en janvier 1988 (par exemple, le Programme de bourses du gouvernement canadien, les réseaux de centres d'excellence, les nouveaux programmes industriels de S-T d'Industrie, Sciences et Technologie Canada comme les technologies stratégiques et les campagnes sectorielles).

Les nouveaux programmes industriels de S-T, dont le taux de participation a été moins élevé que prévu, interviendront pour la totalité des économies en 1990-1991 et en 1991-1992. Plusieurs nouvelles initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie, comme le Programme de bourses du gouvernement canadien et les centres d'excellence, seront presque intégralement appliquées en 1990-1991. D'autres mécanismes de subventions et de contributions, comme le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le Centre national de recherches du Canada et le Plan spatial, devraient demeurer stables, sinon diminuer, au cours des deux prochaines années.

L'exécution des programmes de technologies stratégiques et des campagnes sectorielles a été plus lente que prévu au départ, compte tenu de leur nouveauté et de la nécessité d'établir des liens efficaces entre les universités, le secteur privé et le gouvernement pour en accroître l'efficience. Par conséquent, les fonds disponibles suffiront à permettre le déroulement des programmes et des initiatives prioritaires.

Le budget des conseils de subventions n'est pas touché par la mesure.

Affaires indiennes – Subventions et contributions

Les programmes destinés aux autochtones sont un des secteurs de dépenses du gouvernement qui ont le plus progressé au cours de la dernière décennie, en raison de la croissance démographique des Indiens et du fait que le gouvernement se préoccupe de la situation socio-économique et de la santé des Indiens inscrits. Cette mesure protège les programmes essentiels dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux et des revendications générales, tout en limitant la croissance des autres secteurs de dépenses à près de 5 p. 100 par année, ce qui permettra d'économiser 50 millions de dollars en 1990-1991 et autant en 1991-1992.

Les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord affectées aux programmes destinés aux Indiens et aux Inuit sont passées de 1 505 à 2 256 millions de dollars entre 1985-1986 et 1989-1990. Elles augmenteront de 8,1 p. 100 de plus en 1990-1991 pour atteindre 2 438 millions, une fois la mesure budgétaire en place.

Programme des affaires indiennes et inuit

	1989-1990	1990-1991
	(en millions de dollars)	
Dépenses de programme prévues	2 256	2 488
Compressions budgétaires	-	(50)
Dépenses de programme révisées	2 256	2 438
Augmentation (en pourcentage)		8,1

Régime d'assistance publique du Canada

Grâce à cette mesure, les contributions versées par le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada seront limitées, en 1990-1991 et en 1991-1992, à un taux de croissance annuel maximal de 5 p. 100, pour les provinces plus fortes sur le plan financier. Cette initiative devrait permettre de réaliser des économies estimées à 75 millions de dollars en 1990-1991 et à 80 millions de dollars en 1991-1992.

Les provinces touchées sont celles qui, en raison de leur capacité financière supérieure, ne reçoivent pas de paiements de péréquation, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le plafond de 5 p. 100 s'appliquerait à chacune de ces trois provinces à compter du 1er avril 1990 pour une durée de deux ans.

Les autres provinces, c'est-à-dire celles qui reçoivent des paiements de péréquation, ne sont pas assujetties à ce plafond. Elles continueront d'avoir libre accès au Trésor fédéral pour compenser toute augmentation des dépenses admissibles aux fins du partage des coûts du RAPC.

Défense

Exception faite des paiements législatifs, le budget de la Défense n'augmentera que de 5 p. 100, en terme nominal, en 1990-1991 et en 1991-1992, ce qui représente une économie de 210 millions de dollars en 1990-1991 et de 270 millions en 1991-1992 par rapport aux niveaux autorisés. Ces compressions s'ajoutent à celles de 2,74 milliards de dollars sur cinq ans annoncées dans le budget d'avril 1989. Les dépenses de défense continueront toutefois d'augmenter d'une année à l'autre, à savoir de 565 millions en 1990-1991 et de 590 millions en 1991-1992, ce qui montre bien l'importance que le gouvernement attache à la modernisation du matériel de défense du Canada. Le Budget des dépenses principal précise les ajustements pour 1990-1991.

Le ministère de la Défense nationale effectue actuellement un examen de ses politiques et programmes à la lumière des compressions annoncées dans le budget d'avril 1989. Cet examen se poursuivra en tenant compte des compressions annoncées dans le budget de cette semaine. L'impact précis de ces coupures sera dévoilé pendant le processus d'examen ou une fois l'étude terminée.

Même si les nouvelles compressions par rapport aux prévisions antérieures auront des répercussions sur les programmes d'immobilisations et de fonctionnement, elles n'entraîneront pas la fermeture d'autres bases.

Défense

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
	(en millions de dollars)		
Niveaux de financement déjà approuvés	10 485	11 219	11 830
Compressions budgétaires	–	(210)	(270)
Financement révisé	10 485	11 009	11 560
Augmentation (en pourcentage)	–	5	5
Dépenses législatives (estimation)*	955	996	1 035
Total des dépenses de défense prévues	11 440	12 005	12 595

Les économies totales qui atteindront 658 millions de dollars entre 1990-1991 et 1994-1995 comprennent celles de l'annulation du projet de brise-glace Polar 8, auquel la Défense nationale devait fournir 178 millions de dollars.

* Les dépenses législatives comprennent surtout les pensions versées aux militaires et les contributions aux régimes de prestations des employés civils.

Aide publique au développement (APD)

La croissance des dépenses budgétaires au titre de l'APD est limitée à 5 p. 100 en 1990-1991 et en 1991-1992, ce qui permettra d'économiser 116 millions en 1990-1991 et 190 millions en 1991-1992. Ces compressions s'ajoutent à celles annoncées dans le budget d'avril 1989. Le Budget des dépenses principal indique les économies pour 1990-1991.

Vu son ampleur et sa croissance projetée, il convient que ce programme contribue de façon appréciable à la réduction du déficit. Il a été décidé que le programme serait l'un des rares dont les dépenses budgétaires pourront croître de 5 p. 100.

La croissance de la part du PNB consacrée à l'APD demeure un important objectif stratégique du gouvernement, et rien ne sera ménagé pour qu'elle se poursuive. L'engagement que le gouvernement a pris dans le budget d'avril 1989, qui consiste à porter la part du PNB consacrée à l'APD à 0,47 p. 100 en 1994-1995, sera maintenu, bien que la progression vers cet objectif sera plus graduelle qu'il n'a été prévu au départ.

La réduction des liquidités en 1990-1991 s'applique à la majorité des programmes d'APD. La politique d'aide annoncée dans le document d'orientation intitulé «Partageons notre avenir» sera appliquée aussi intégralement que possible.

Il convient de souligner que le gouvernement s'est engagé, en décembre 1989, à revoir le programme de décentralisation afin de rationaliser la distribution de l'aide. Toute économie résultant de cette révision allégera les pressions exercées sur les autres programmes d'aide par la réduction des liquidités.

Aide publique au développement

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
		(en millions de dollars)	
Dépenses budgétaires approuvées	2 443	2 681	2 883
Compressions budgétaires	–	(116)	(190)
Dépenses budgétaires révisées	2 443	2 565	2 693
Augmentation (en pourcentage)	–	5	5

B. Programmes à financement gelé

Financement des programmes établis (FPE)

Pour 1990-1991 et 1991-1992, les transferts *par habitant* aux provinces et territoires à l'égard du FPE sont maintenus au niveau de 1989-1990. La mesure permet d'aligner l'aide financière sur la croissance démographique de chaque province, soit environ 1 p. 100 à l'échelle nationale. Grâce à cette mesure, les dépenses fédérales seront réduites d'environ 869 millions de dollars et de 1 541 millions de dollars en 1990-1991 et 1991-1992 respectivement. En 1992-1993, la croissance du FPE reprendra au taux de croissance du PNB, moins 3 points de pourcentage, conformément à l'annonce effectuée dans le budget de 1989. La progression de l'ensemble des transferts au titre du FPE ne sera pas inférieure au taux d'inflation à compter de 1992-1993.

En vertu du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral offre aux provinces une aide financière égale par habitant par le biais du transfert de points d'impôt et de paiements comptants. Initialement, ces transferts avaient pour but d'aider les provinces à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de services de santé et d'enseignement postsecondaire. Depuis 1977, les provinces sont davantage en mesure d'affecter ces transferts selon leurs priorités particulières, alors qu'elles devaient respecter des règles plus limitatives dans le cadre des accords de partage des coûts. Ces transferts représentent la plus importante forme d'aide fédérale aux provinces. Leur croissance a dépassé en moyenne les 6 p. 100 et ils totaliseront près de 20 milliards de dollars cette année.

Même si l'ensemble des transferts au titre du FPE continuera de croître, les paiements comptants diminueront au total d'environ 7 p. 100 en 1990-1991 et d'environ 3 p. 100 de plus en 1991-1992. C'est là une indication que la valeur des transferts d'impôt augmente plus rapidement que le total des versements.

Les provinces à plus faible revenu continueront de recevoir des paiements de péréquation, ce qui leur permettra d'offrir au public des services à un niveau raisonnablement comparable, notamment dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Les transferts de péréquation ont enregistré une augmentation de plus de 50 p. 100 entre 1984-1985 et 1990-1991, passant de 5,4 milliards de dollars à environ 8,2 milliards de dollars.

Les économies de 869 millions de dollars prévues en 1990-1991 et de 1 541 millions de dollars prévues en 1991-1992 ne paraissent pas dans le Budget principal parce qu'une loi doit être adoptée avant qu'elles ne puissent y être incluses.

Financement des programmes établis

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
	(en millions de dollars)		
Dépenses prévues antérieurement	9 142	9 086	9 531
Réductions budgétaires	–	(869)	(1 541)
Nouvelles prévisions de dépenses	8 828	8 217	7 990
Baisse (en pourcentage)		6,9	2,8
Transfert d'impôt	10 568	11 309	12 234
Augmentation (en pourcentage)		7,0	8,2

Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique

Au cours des exercices 1990-1991 et 1991-1992, les transferts effectués en vertu de ce programme seront gelés au niveau de 1989-1990. La mesure permettra de réduire de 16 millions de dollars en 1990-1991 et de 34 millions de dollars en 1991-1992 les dépenses engagées en vertu de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique* comparativement aux prévisions courantes.

La Loi prévoit le transfert aux provinces de 95 p. 100 de l'impôt sur le revenu fédéral perçu de certaines entreprises d'électricité et de gaz appartenant à des intérêts privés.

Société Radio-Canada

La contribution du gouvernement fédéral au budget prévu des immobilisations de la SRC sera réduite de 5 millions de dollars en 1990-1991 et de 15 millions de dollars en 1991-1992.

Société Radio-Canada

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
		(en millions de dollars)	
Crédits d'immobilisations approuvés antérieurement	118,5	122,2	145,4
Réductions budgétaires	0,0	(5,0)	(15,0)
Crédits d'immobilisations révisés	118,5	117,2	130,4

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada)

Le budget de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sera gelé pour une période de deux ans à son niveau de 1989-1990, c'est-à-dire 145,6 millions de dollars. La mesure produira des économies de 6,4 millions de dollars en 1990-1991 et 7,4 millions de dollars en 1991-1992.

Téléfilm Canada

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
	(en millions de dollars)		
Crédits d'immobilisations approuvés antérieurement	145,6	152,0	153,0
Réductions budgétaires	0,0	(6,4)	(7,4)
Crédits d'immobilisations révisés	145,6	145,6	145,6
Augmentation (en pourcentage)		0	0

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) offre de l'assurance, des prêts et des garanties afin de favoriser les exportations canadiennes. Outre ses activités générales, la SEE gère l'assurance et le financement des exportations au nom du gouvernement du Canada et ce, en vue d'appuyer des exportations réputées être dans l'intérêt national, mais qui comportent des risques de crédit ou des subventions d'intérêt que n'assumerait habituellement pas la Société. Vu que la Société gère ce «Compte du Canada» au nom du gouvernement, tous les besoins financiers sont comblés au moyen de crédits budgétaires ou non budgétaires.

Selon les prévisions actuelles, le financement budgétaire de la SEE s'établit à 210 millions de dollars en 1990-1991 et 235 millions de dollars en 1991-1992. En vertu des présentes mesures, les déboursés budgétaires sont gelés au niveau de 1989-1990, c'est-à-dire à 185 millions de dollars pour les deux prochaines années, ce qui entraînera une économie totale de 75 millions de dollars.

Le Canada poursuivra les négociations internationales en vue de la réduction ou de l'élimination possible du recours au financement de faveur pour l'obtention de marchés. La présente mesure indique clairement aux autres pays exportateurs que le gouvernement canadien est déterminé à traduire concrètement sa conviction qu'il faut réduire le recours aux prêts de faveur en vue d'obtenir des marchés.

Bien que le gouvernement a l'intention de respecter les engagements qu'il a pris auprès des exportateurs canadiens, il jouit d'une faible marge de manoeuvre pour offrir de nouveaux crédits de faveur. Par conséquent, il est prévu que les exportateurs concentreront leurs efforts de commercialisation sur des secteurs n'exigeant pas le recours à des emprunts de faveur.

Société pour l'expansion des exportations

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
	(en millions de dollars)		
Niveaux de financement approuvés antérieurement	185	210	235
Réductions budgétaires	-	(25)	(50)
Niveaux de financement révisés	185	185	185

Marine Atlantique S.C.C.

La subvention de fonctionnement versée par le gouvernement fédéral à Marine Atlantique S.C.C. est gelée au niveau de 1989-1990, c'est-à-dire 120 millions de dollars. Il avait été prévu que la subvention annuelle augmenterait de 4 millions de dollars et de 5 millions de dollars respectivement au cours des deux prochaines années. La mesure devrait se traduire par des économies de 24 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Marine Atlantique offre des services de traversier dans les provinces de l'Atlantique. Ses dépenses de fonctionnement annuelles au comptant s'établissent à environ 190 millions de dollars. Le régime de recouvrement des coûts permet à l'entreprise de réaliser actuellement des recettes d'environ 70 millions de dollars, soit 37 p. 100 des frais de fonctionnement. Le reste (120 millions de dollars) est financé à même une subvention de fonctionnement versée par Transports Canada. En outre, les dépenses d'immobilisations, qui devraient osciller entre 15 et 25 millions de dollars pour chacune des trois prochaines années, sont entièrement financées par le gouvernement.

Même si la société a constamment amélioré sa productivité depuis sa création, il est nécessaire d'appliquer de nouvelles mesures en vue d'améliorer le régime de recouvrement des coûts. Le gel de la subvention de fonctionnement signifie que la société devra réduire la hausse de ses frais d'un montant équivalant à environ 2 p. 100 de ses dépenses annuelles. Marine Atlantique réalisera les économies nécessaires en améliorant son efficience, en apportant des corrections mineures à ses services et en majorant certains tarifs. Toute augmentation de tarif devra toutefois être examinée en fonction de l'évolution économique des provinces de l'Atlantique.

Le gel obligera Marine Atlantique à continuer à offrir des services de traversier de façon plus rentable. Entre autres mesures, il faudrait rajuster les tarifs qui donnent lieu à une subvention excessivement élevée. En modifiant le service offert, il devrait être possible d'améliorer les horaires et d'assurer une meilleure utilisation des navires. Un examen des coûts devrait mener à l'élimination des frais généraux inutiles. De cette manière, la société contribuera à la réduction du déficit en répondant à ses objectifs, à savoir compter moins souvent sur les fonds du gouvernement et fournir un service nécessaire.

C. Programmes réduits

Secrétariat d'État, Multiculturalisme et Citoyenneté – Subventions et contributions

Les crédits affectés aux subventions et contributions du Secrétariat d'État et de Multiculturalisme et Citoyenneté sont réduits en permanence de 22,5 millions de dollars par rapport aux niveaux approuvés et ce, de la manière suivante:

Réductions permanentes

	(en millions de dollars)
Secrétariat d'État	18,4
Multiculturalisme	4,1
	22,5

Pour le Secrétariat d'État, l'ensemble des subventions et contributions pour 1990-1991 (à l'exception des postes législatifs) est ramené à 364,5 millions de dollars, comparativement à 372,1 millions de dollars en 1989-1990. Dans le cas du Multiculturalisme, l'ensemble des subventions et contributions pour 1990-1991 s'établira à 77 millions de dollars, par rapport à 81,1 millions de dollars en 1989-1990. Les réductions toucheront les programmes visant les autochtones, le multiculturalisme et les femmes ainsi que le programme Hospitalité-Canada et le Programme des anniversaires canadiens.

Secrétariat d'État, Multiculturalisme et Citoyenneté – Subventions et contributions

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
		(en millions de dollars)	
Crédits approuvés antérieurement	453,2	464,0	465,7
Réductions budgétaires	0,0	(22,5)	(22,5)
Crédits révisés	453,2	441,5	443,2

Santé nationale et Bien-être social – Subventions et contributions

Les niveaux prévus de certains budgets de subventions et contributions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont réduits en vue de réaliser des économies de 12,2 millions de dollars en 1990-1991 et de 43,7 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Programme des ports pour petites embarcations

L'aide fédérale aux ports pour petites embarcations de plaisance sera réduite de 29 millions de dollars sur une période de cinq ans, soit de 4 millions de dollars en 1990-1991, 5 millions de dollars pour chacun des exercices compris entre 1991-1992 et 1993-1994 et 10 millions de dollars en 1994-1995. Le nombre de nouveaux projets approuvés en 1990-1991 sera réduit, ce qui permettra de réaliser une économie ponctuelle de 4 millions de dollars. À plus long terme, le gouvernement a l'intention d'adopter d'autres solutions pour gérer et exploiter certains ports, notamment en insistant sur la participation des localités. La stratégie à long terme prévoit que la gestion locale des ports pour bateaux de plaisance permettra de mieux répondre aux besoins véritables de leurs utilisateurs.

La réduction prévue en 1990-1991 porte sur des crédits qui n'ont pas encore été affectés à un projet en particulier.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Logements sociaux

Au cours des deux prochaines années, les dépenses fédérales relatives aux nouveaux engagements en matière de logements sociaux seront réduites de 15 p. 100 par rapport aux prévisions. Les dépenses fédérales totales relatives aux logements sociaux (environ 1,7 milliard de dollars en 1989-1990) continueront d'augmenter au cours de chacune des deux prochaines années (voir le tableau ci-après). Les économies réalisées en 1990-1991 et 1991-1992 totaliseront 51 millions de dollars, soit 16 millions et 35 millions de dollars respectivement. Au cours de la période de cinq ans prenant fin en 1994-1995, les économies totales atteindront 165 millions de dollars.

Les dépenses fédérales en matière de logements sociaux ont toujours augmenté rapidement non seulement en raison du maintien des niveaux d'aide, mais aussi parce que de *nouveaux* engagements sont pris tous les ans. Une telle situation entraîne une escalade des frais, sur des sommes bloquées pour des périodes pouvant atteindre 35 ans.

Chaque année, le gouvernement fédéral prend un certain nombre d'engagements financiers pour élargir le parc d'environ 600 000 unités faisant déjà l'objet d'une aide en vertu de divers programmes de logements sociaux. Les frais rattachés à bon nombre de ces programmes sont partagés avec les provinces. La croissance continue des dépenses du gouvernement fédéral permettra d'aider jusqu'à 36 000 ménages de plus chaque année.

La réduction de 15 p. 100 s'applique aux engagements de 1990 et 1991. La mesure ne touche aucunement les engagements pris en 1989 et au cours des années antérieures.

Les économies et dépenses fédérales totales prévues à l'égard des logements sociaux sont les suivantes:

Logements sociaux

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
	(en millions de dollars)		
Dépenses prévues antérieurement	1 695	1 802	1 940
Réductions budgétaires	–	(16)	(35)
Dépenses fédérales révisées pour les logements sociaux	1 695	1 786	1 905
Augmentation (en pourcentage)		5,4	6,7

D. Programmes ou projets éliminés

Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada

Comme il a été annoncé, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada est annulé. Selon les prévisions, le gouvernement économisera ainsi 50 millions de dollars en 1990-1991 et 125 millions de dollars en 1991-1992. Vu que le Budget des dépenses principal ne peut présumer de la loi, les économies intégrales pour 1990-1991 n'y figurent pas. Le montant inscrit dans le Budget, soit 150 millions de dollars, représente la meilleure estimation des dépenses si le programme était maintenu, compte tenu de la situation prévue du marché.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annoncera les détails de l'annulation de ce programme, y compris les dispositions de droits acquis. En temps et lieu, un projet de loi visant à modifier la *Loi sur le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada* donnera suite à cette décision.

Retrait du projet des sables bitumineux OSLO

Le gouvernement fédéral retire l'offre d'aide financière pour les étapes de la construction et du fonctionnement du projet des sables bitumineux OSLO. Cette mesure permettra d'économiser 650 millions de dollars, montant qui avait été prévu pour l'étape de la construction.

Le gouvernement est prêt à fournir sa part du financement des travaux d'ingénierie, qui devraient être terminés en juillet 1991. Les commanditaires seront en mesure de passer à l'étape de la construction lorsque la conjoncture économique le permettra.

OSLO est un projet visant la construction et le fonctionnement d'installations pour l'exploitation des sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta. Il sera le troisième important projet de sables bitumineux dans la région.

Annulation du projet de brise-glace Polar 8

Le gouvernement met un terme au projet du brise-glace Polar 8. Une révision des estimations de coûts indique qu'il aurait fallu augmenter considérablement les dépenses prévues à l'origine pour mener à bien le projet. En outre, les circonstances qui avaient conduit à l'annonce du projet en 1985 ont changé depuis. Proclamé comme une façon d'accroître la capacité du Canada d'affirmer son droit de souveraineté dans l'Arctique, le projet constituait, en particulier, une réaction aux violations des droits du Canada par les États-Unis. Depuis, les États-Unis ont conclu avec le Canada l'Accord sur la coopération dans l'Arctique en vertu duquel les États-Unis acceptent de fournir un préavis au Canada des itinéraires des navires américains dans les eaux canadiennes de l'Arctique.

Le projet du brise-glace Polar 8 devait donner à la Garde côtière canadienne l'accès à un navire capable de naviguer dans les eaux de l'Arctique et ce, en tout temps. Cependant, le coût estimatif de plus de 680 millions de dollars dépasse largement les prévisions initiales. L'abolition du projet permettra de réaliser des économies directes de 84 millions de dollars en 1990-1991 et de 62 millions de dollars en 1991-1992. Les sommes initialement mises de côté à l'intérieur du budget des immobilisations du ministère de la Défense peuvent maintenant être débloquées et affectées à la réduction du déficit.

E. Mesures administratives

Privatisation

Le gouvernement a décidé de vendre sa participation dans Télésat Canada. Il procédera aussi à la vente de Nordion International Inc. et de Theratronics International Ltd.

Télésat Canada a été constituée en 1969 en vue de l'application de la technologie des satellites aux réseaux de télécommunications nationaux. Le gouvernement visait, en tant qu'actionnaire fondateur, la mise au point d'un réseau de communications par satellite au Canada, incluant le nord et les régions éloignées. Ce but a été atteint et Télésat fonctionne comme une entreprise commerciale rentable depuis un certain nombre d'années.

La législation autorisant le gouvernement à procéder à la vente de Nordion International Inc. et Theratronics International Ltd., deux anciennes divisions d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), a reçu la sanction royale le 30 janvier 1990.

Ces mesures sont conformes à l'objectif du gouvernement qui consiste à vendre les placements qui ne sont plus requis comme instruments de la politique publique et à s'en remettre aux forces du marché pour rendre le Canada plus concurrentiel. Le produit de la privatisation permettra de réduire le déficit en 1990-1991 et 1991-1992.

Dividendes des sociétés d'État

Les sociétés d'État rentables contribueront dorénavant à la réduction du déficit en effectuant le versement de dividendes (Ports Canada, Société canadienne des postes, Chemins de fer et nationaux, Monnaie royale canadienne). Tous les dividendes reçus seront ajoutés aux recettes et seront affectés à la réduction du déficit de l'État. Au cours des deux prochaines années, ces nouvelles mesures devraient se traduire par des sommes supérieures à 150 millions de dollars.

Le gouvernement considère sa participation dans les sociétés commerciales concurrentielles comme des placements plutôt que des dépenses irrécupérables. La plupart d'entre elles ont établi des objectifs de recettes qui, à tout le moins, couvrent le coût que doivent assumer les actionnaires pour emprunter les fonds investis. Compte tenu de la situation financière du gouvernement, la plus grande part possible des bénéfices devrait être versée directement au gouvernement sous forme de dividendes, une fois assurée la stabilité financière des sociétés visées.

Le versement périodique des dividendes par les sociétés d'État commerciales permettra à ces dernières d'être sur un pied d'égalité avec leurs concurrents du secteur privé. En plus d'inciter la direction des sociétés à adopter un mode plus commercial, la mesure permettra concrètement de faire bénéficier les Canadiens des placements qu'ils ont effectués.

Ports Canada

Une somme en espèces équivalant à 100 millions de dollars sera supprimée du budget de la Société canadienne des ports et de sept administrations portuaires locales en deux versements (avril 1990 et janvier 1991). Le gouvernement fédéral a minutieusement examiné les besoins en capital des ports et a déterminé que ses réserves dépassent largement les besoins à court terme. Le gouvernement fédéral envisagera la possibilité d'investir jusqu'à 50 millions de dollars dans le Fonds de prêts interportuaires géré par la Société canadienne des ports pour financer des projets d'investissement rentables.

En 1985, dans le cadre d'un exercice de gestion de la trésorerie du même genre, les sociétés précitées ont réduit le déficit de 133 millions de dollars. Cette contribution n'a pas nui aux activités de Ports Canada. De même, le gouvernement est convaincu que cette nouvelle mesure n'aura pas d'incidence négative sur la position concurrentielle des ports.

Étant donné que cette mesure se traduit par des recettes supplémentaires pour le gouvernement, elle permettra de réduire le déficit de 100 millions de dollars en 1990-1991.

Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée

Le gouvernement a décidé de liquider la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée (SCBEL). Le but premier de la SCBEL consiste à protéger la technologie brevetable issue de travaux de recherche et de développement financés à même les deniers publics, tout en facilitant l'exploitation, par le secteur privé, de cette propriété intellectuelle. Étant donné la diversité des travaux fédéraux en matière de sciences et de technologie, il y aurait lieu de décentraliser la protection et la commercialisation des brevets. Suite à la liquidation de la SCBEL, les ministères et laboratoires devront dorénavant en assumer l'entière responsabilité.

Les dépenses de la SCBEL s'établissent à 3 millions de dollars par année tandis que ses recettes totalisent environ 2 millions de dollars. L'écart de 1 million de dollars est financé par voie de crédits.

Office canadien des provendes

L'Office canadien des provendes sera liquidé et la responsabilité de l'administration du Programme d'aide au transport des céréales fourragères (PATCF) et d'autres fonctions relevant actuellement de l'Office seront transférées à Agriculture Canada.

Le PATCF est administré depuis quelque temps par l'Office, société d'État mère établie en vertu de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme*. Le gouvernement a décidé qu'il n'est plus nécessaire de confier à une société d'État mère le soin d'exercer les fonctions de l'Office. Ces fonctions peuvent être assumées de façon satisfaisante par Agriculture Canada. Les sommes versées dans le cadre du PATCF aux éleveurs de bétail ne seront pas modifiées, pas plus que la collecte et la diffusion des statistiques sur les céréales fourragères.

Corporation Place du Havre Canada (CPHC)

Le gouvernement liquidera la CPHC et transférera son actif à un autre organisme fédéral qui n'a pas encore été précisé.

Cette corporation a été constituée en vue de concevoir, de construire et de gérer des installations dans le cadre de la participation du Canada à Expo 86. Lors de la création de la CPHC, le gouvernement a exigé explicitement le réexamen du mandat de la Corporation après la tenue d'Expo 86. Le projet de liquidation est conforme à la politique du gouvernement en ce qui touche l'élimination des sociétés d'État qui ne sont plus utiles à l'intérêt public.

La Corporation ne gère plus que certains biens résiduels de peu d'importance sur les terrains de l'exposition (une grande partie des installations ayant été cédée dans le cadre de bails à long terme en contrepartie de versements préalables au cours de la période de construction) et assure la prestation de services publics communs à frais recouvrables.

Office de réexamen du service postal

Le gouvernement a revu sa décision de faire adopter des mesures législatives en vue de créer un Office de réexamen du service postal. Le Comité d'examen du service postal, établi à titre de mesure provisoire, sera démantelé conformément à la décision de ne pas créer d'office.

En août 1988, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a présenté un projet de loi constituant l'Office de réexamen du service postal qui devait mener des audiences et faire des recommandations à la Société canadienne des postes sur certains tarifs et certaines propositions importantes visant le service. Le projet de loi est mort au feuilleton pendant le dernier parlement et en attendant d'avoir l'autorisation législative pour constituer un office, un comité provisoire d'examen du service postal a été établi au sein du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Le comité a tenu des audiences échelonnées sur quatre mois en 1989. Pendant ce temps, il a entendu 23 témoins à 7 endroits différents au pays. De plus, le comité a reçu 56 mémoires ou lettres.

En raison de la participation restreinte du public à ce processus d'audience, du coût de fonctionnement du comité et des audiences et du revirement sans précédent qu'a connu la Société canadienne des postes, le gouvernement doit conclure que les dépenses nécessaires au maintien du comité ou d'un office ne sont pas justifiées. Par contre, d'autres mesures seront envisagées pour permettre une meilleure participation du public.

Le comité provisoire d'examen du service postal est présentement autorisé à dépenser 3,8 millions de dollars et 18 années-personnes pour l'exercice 1989-1990. Le Budget des dépenses principal de 1990-1991 a été fixé à 1,8 million de dollars et 9 années-personnes pour liquider le comité de façon efficace.

Gestion de trésorerie: comptes débiteurs – Revenu Canada, Impôt

Le ministère du Revenu national, Impôt a adopté des mesures en vue d'améliorer ses méthodes de gestion de même que la perception des sommes devant être remises à l'État, dont la partie incontestée a augmenté de près de 1 milliard de dollars au cours des deux dernières années. Aussi, des ressources ont été affectées à Revenu Canada, Impôt pour lui permettre de bien voir à l'exécution de la loi. Ces mesures sont conformes aux recommandations du vérificateur général.

Vu que le cadre financier antérieur était fondé sur une baisse du niveau d'observation, les mesures auront pour effet d'améliorer la situation financière du gouvernement de quelque 160 millions de dollars en 1990-1991 et de 230 millions de dollars environ en 1991-1992.

Gestion de trésorerie – Banque du Canada

Un des aspects fondamentaux des mesures administratives prises par le gouvernement réside dans le programme d'amélioration de la gestion de trésorerie. Ce programme est fondé sur l'accélération du remboursement des sommes devant être versées à l'État, que ce soit sous forme de recettes fiscales ou non fiscales.

Une part importante de l'actif de la Banque du Canada se compose de titres du gouvernement du Canada. La Banque du Canada tire principalement ses recettes de l'intérêt qu'elle gagne sur ces titres. La Banque fonctionne selon l'année civile et elle a l'habitude de retenir les recettes des trois premiers mois de l'année jusqu'au début de l'exercice financier du gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'elle effectue des paiements d'avril à décembre. À compter du 1er janvier 1991, la Banque devra effectuer des remboursements mensuels conformément aux efforts du gouvernement en vue d'améliorer la gestion de la trésorerie. Cette mesure se traduira par une économie ponctuelle de 400 millions de dollars en 1990-1991.

Anciens combattants

La réduction du nombre de services financés en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants permettra des économies de 8 millions de dollars en 1990-1991 et de 10 millions de dollars en 1991-1992.

Le Programme permet de financer divers services d'aide fournis aux retraités handicapés et aux anciens combattants à faible revenu qui ont atteint l'âge de 65 ans. Parmi les services offerts, notons l'entretien de maison (y compris l'entretien ménager et l'entretien de terrain), les modifications domiciliaires, les services de soins ambulatoires et le transport collectif, de même que les soins prolongés au foyer et en institution locale. Par suite de cette mesure, les anciens combattants recevant de l'aide en vertu du Programme ne toucheront plus le remboursement des frais liés aux gros travaux d'entretien ménager. Tous les autres avantages du Programme sont maintenus.

Le budget prévoyait aussi des mesures de recettes qui permettront d'économiser 3,7 millions de dollars en 1990-1991 et 13,6 millions de dollars en 1991-1992.

Plafonnement des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères

Le plafonnement global de 2 p. 100 des crédits versés aux ministères pour compenser l'inflation de leur budget de fonctionnement est prorogé d'une période supplémentaire de deux ans. Cette mesure permettra des économies de 150 millions de dollars en 1993-1994 et de 300 millions de dollars en 1994-1995.

Dans le budget de février 1986, le gouvernement a annoncé une réduction spéciale de 500 millions de dollars des budgets ministériels. Cette somme équivalait à 2 p. 100 de l'ensemble des dépenses non législatives, à l'exception des dépenses de la défense et de l'aide publique au développement. Il a également été annoncé dans le budget que jusqu'en 1990-1991, l'augmentation des crédits de fonctionnement et d'entretien serait limitée à 2 p. 100 par année par rapport au niveau réduit de 1986-1987.

Le 15 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor a annoncé une prorogation de deux ans du plafonnement global de 2 p. 100 du redressement pour inflation des budgets de fonctionnement et d'entretien, jusqu'en 1992-1993, dans le cadre de l'effort permanent de contrôle des coûts que déploie le gouvernement pour corriger sa situation financière précaire. La prorogation maintient donc le plafonnement jusqu'en 1994-1995.

Pour assurer la mise en oeuvre efficace de cette mesure dans tous les ministères, le Conseil du Trésor n'a autorisé le redressement pour inflation des budgets de fonctionnement et d'entretien que si le besoin est justifié. La plupart des crédits disponibles ont été affectés à des programmes destinés aux autochtones et aux anciens combattants et à des programmes de soins de santé. La plupart des ministères n'ont pas profité de rajustements visant à compenser les effets de l'inflation sur les budgets non salariaux de fonctionnement et d'entretien depuis 1985-1986.

La mesure force les ministères à réaliser des économies et à effectuer des gains de productivité en vue de compenser la diminution de leur pouvoir d'achat. L'annonce de cette mesure donne suffisamment de temps aux ministères et organismes pour élaborer des stratégies de prestation de leurs programmes dans une période de compressions permanentes.